



CHARTRES
MÉTROPOLE

RAPPORT, D'ACTIVITÉ 2023





SOMMAIRE

5	<i>Message de Jean-Pierre Gorges</i>
6	<i>Présentation générale</i>
18	<i>Un territoire solidaire</i>
26	<i>Un territoire efficace</i>

50	<i>Un territoire responsable et durable</i>
58	<i>Un territoire élite</i>
70	<i>Finances</i>



*“L’avenir n’est pas ce qui va nous arriver,
mais bien ce que nous allons faire ensemble.➤➤”*

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La hausse des coûts des énergies, des charges et des taux d’intérêt restera la marque de l’année 2023. À ce choc pour les communes comme pour leurs habitants, Chartres métropole a répondu par une solidarité intercommunale encore accrue. Même si la Loi ne nous y obligeait pas, la Dotation de solidarité communautaire (DSC) a atteint des sommets. De même, nous avons maintenu le niveau de nos Fonds de concours, qui permettent aux communes rurales et périurbaines de continuer à investir pour le mieux-vivre de leurs habitants.

Cette solidarité s’est exercée sans hausse des taux de nos impôts pour les entreprises comme pour les particuliers. Conformément à nos engagements de 2020.

Enfin, et peut-être surtout, nous avons maintenu un niveau très élevé d’investissements, plus de 127 millions d’euros. Or les entreprises s’installent et se développent dans les territoires qui avancent. Notre stratégie d’avenir les a encouragées à nous choisir. En 2023, elles auront annoncé près de 3 milliards d’euros d’investissement, dont 2 milliards pour Novo Nordisk.

Ce rapport d’activités décrit dans le détail les modalités de notre action. Bonne lecture à tous.

Parce que C’Chartres !

Jean-Pierre GORGES



LE BON ESPRIT DE CLOCHER !

Pendant longtemps, l'Agglomération, en tant que collectivité territoriale, était constituée des 7 communes urbaines du « grand Chartres ». Elle était alors entourée de communautés de communes péri-urbaines et rurales, qui avaient été créées en opposition. Leurs habitants vivaient de fait ensemble, mais ils étaient gouvernés les uns contre les autres.

Mais ça, c'était avant.

Dès 2001, le président de Chartres métropole, Jean-Pierre Gorges, a entrepris de réunir ces communes et leurs habitants, qui partagent au quotidien le même bassin de vie, travaillent dans les mêmes entreprises, fréquentent les mêmes équipements culturels et sportifs, empruntent les mêmes infrastructures pour leurs déplacements...

De 2011 à 2018, progressivement, à leur rythme, 59 communes ont demandé à rejoindre Chartres métropole. Le bon esprit de clocher a prévalu : outre la continuité territoriale, toutes les communes dont les églises étaient situées dans un rayon de 20 kilomètres à vol d'oiseau autour de la cathédrale de Chartres pouvaient faire acte d'adhésion.

«Les habitants partagent au quotidien le même bassin de vie, travaillent dans les mêmes entreprises, fréquentent les mêmes équipements culturels et sportifs, empruntent les mêmes infrastructures pour leurs déplacements...»

Le symbole est fort : ces clochers sont les fondements historiques de nos villes et villages. Ne parle-t-on pas de la France des clochers ?

Aujourd'hui, Chartres métropole compte 66 communes – urbaines et rurales – pour 140 000 habitants et agit au quotidien pour leur bien-être en répondant à leurs besoins.

Parce que C'Chartres !



SCoT : LE SOCLE

Dès le début des années 2000, le recours à des marchés d'études et de définition a permis aux élus de dessiner les contours de l'ambition territoriale de Chartres métropole et sa cohérence globale.

C'est ainsi que la collectivité a élaboré et adopté en 2006 son SCoT (Schéma de cohérence territoriale), qui fut l'un des premiers opposables en France.

Le SCoT est en quelque sorte la Constitution, le socle de Chartres métropole. Ce document stratégique de planification définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir.

Il coordonne à l'échelle intercommunale les politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de développement économique, et d'environnement.

Pour tout savoir
sur le SCoT
de Chartres
métropole :



EN MISSION !

Comme le prévoit le Code des collectivités territoriales, Chartres métropole exerce de nombreuses compétences. Certaines sont imposées par la loi, d'autres sont optionnelles. Mais toutes sont complémentaires.

La communauté d'agglomération les exerce alors de plein droit en lieu et place des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.



Et aussi...

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Entretien des vallées
- Aires des Gens du voyage
- Gestion des vallées...

“Chartres métropole exerce des compétences essentielles dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants du territoire.”

DES FILIALES EFFICIENTES, EFFICACES, EN TOUTE TRANSPARENCE

Pour mener à bien ses compétences et réalisations, gagner en agilité et mettre en œuvre ses projets plus rapidement, Chartres métropole a fait le choix de diversifier ses modes d'intervention : les gestions en régie et délégations de service public classiques ont été complétées par le recours à des entreprises publiques locales (EPL), que le législateur a conçues comme une réponse aux nouveaux enjeux des territoires et une solution adaptée et innovante à l'action publique.

Les compétences majeures de l'agglomération se trouvent ainsi confiées à une structure juridique dont l'expertise, la gouvernance et le contrôle garantissent à la fois une gestion efficace et la préservation de l'intérêt public.

Ces EPL, ou filiales, disposent de moyens propres, d'expertises établies et s'appuient sur les ressources locales. Elles conjuguent à la fois expérience privée et publique, permettant aux élus de conduire les projets avec la souplesse et la compétitivité d'une entreprise.

“Les filiales conjuguent à la fois expérience privée et publique, et permettent aux élus de conduire les projets avec la souplesse et la compétitivité d'une entreprise. >>>

Agissant sous l'impulsion de leurs collectivités actionnaires (Chartres métropole, communes...), ces entreprises locales aux emplois non délocalisables fonctionnent en toute transparence et sont même les plus contrôlées au plan national : contrôles multiples opérés sur les sociétés anonymes, contrôles des collectivités locales actionnaires, contrôles du Préfet sur les décisions et les comptes, contrôles des juridictions financières...

Des filiales donc efficaces, efficaces et qui fonctionnent en toute transparence.



CHARTRES MÉTROPOLE

C'Chartres innovations numériques
Télécommunications et cybersécurité

Chartres métropole traitement et valorisation
Collecte et valorisation énergétique des déchets

Chartres métropole valorisation
Commercialisation des capacités de valorisation de Chartres métropole traitement et valorisation

C'Chartres transports
Transports publics et solutions de mobilités

C'Chartres assainissement
Assainissement des eaux usées

C'Chartres eau
Approvisionnement en eau potable

Synelva collectivités
Distribution d'électricité, de gaz et gestion de l'éclairage public

C'Chartres ressources
Mutualisation des fonctions supports des filiales

Chartres métropole énergies
Gestion de réseaux de chaleur et production d'électricité

C'Chartres restauration collective
Production et livraison de repas

C'Chartres aménagement
Étude, programmation et pilotage de projets d'aménagement

C'Chartres spectacles
Gestion et exploitation de salles dédiées au spectacle vivant

C'Chartres tourisme
Promotion du tourisme

C'Chartres développements immobiliers
Acquisition, rénovation, construction, commercialisation de logements, bureaux, bâtiments

C'Chartres évènements
Activité événementielle

C'Chartres habitat
Office public de l'habitat



CHARTRES METROPOLITAIN
COMITE REGIONAL
COMITE COMMUNICATE
Reunion du 26 septembre 2018
17h
Rapport N°1
N°1 Chartres Metropole: Evolutions d'Education, d'Apprentissage et
d'insertion en conseil d'Administration

Approbation: Ordre du JOUR (18/09/18)

1. Le Comité Communication a été créé en 2015 et a pour mission de définir la stratégie de communication de la Métropole.
2. Le Comité Communication a été révisé en 2018 et a pour mission de définir la stratégie de communication de la Métropole.
3. Le Comité Communication a été révisé en 2018 et a pour mission de définir la stratégie de communication de la Métropole.
4. Le Comité Communication a été révisé en 2018 et a pour mission de définir la stratégie de communication de la Métropole.
5. Le Comité Communication a été révisé en 2018 et a pour mission de définir la stratégie de communication de la Métropole.

CHARTRES METROPOLITAIN
COMITE REGIONAL
COMITE COMMUNICATE
Reunion du 26 septembre 2018
17h
Rapport N°1
N°1 Chartres Metropole: Evolutions d'Education, d'Apprentissage et
d'insertion en conseil d'Administration

M. LEROY

LES ÉLUS SUR LE PONT

LE PRÉSIDENT

Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, a été réélu président de Chartres métropole le 16 juillet 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de Chartres métropole, le Conseil communautaire détermine les grandes orientations de la collectivité. Il se compose de 111 délégués titulaires et de 58 délégués suppléants, et se réunit en moyenne une fois tous les deux mois. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, de 15 vice-présidents, de 7 conseillers délégués et de 60 membres, le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des maires réunit les maires des 66 communes membres de Chartres métropole. Elle se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques (« Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable » ; « Finances et prospective » ; « Services publics environnementaux » ; « Affaires sociales et habitat, Enfance Jeunesse, Grands équipements »).

Les commissions sont des instances de réflexion, de débat et de proposition.

« Chaque commune dispose d'au moins un représentant au Conseil.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers sont élus au suffrage direct. >>

L'EXÉCUTIF DE CHARTRES MÉTROPOLE



PRÉSIDENT DE CHARTRES MÉTROPOLE

Jean-Pierre GORGES

Président de Chartres métropole
CHARTRES / Maire

LES VICE-PRÉSIDENTS



Christian PAUL-LOUBIÈRE

Administration générale
Réseaux secs
JOUY / Maire



Élisabeth FROMONT

Politique de l'habitat
Accueil des gens du voyage
Personnel
CHARTRES / 1^{re} adjointe



Franck MASSELUS

Finances et prospective
Représentant des établissements
publics locaux
CHARTRES / 2^e adjoint



Richard LIZUREY

Stratégie territoriale
de sécurité et de prévention
de la délinquance
CHARTRES / 8^e adjoint



Annick LHERMITTE

Collecte, traitement et valorisation
des déchets
DAMMARIE / Maire



Alain BELLAMY

Eau potable
et assainissement
CLÉVILLIERS / Maire



Gérard BESNARD

Réseaux de transport
et mobilité
MORANCEZ / Maire



Didier GARNIER

Développement économique
Gestion des zones d'activités
économiques d'intérêt
communautaire
Animation économique
MIGNIÈRES / Maire



Isabelle MESNARD
*Promotion du tourisme
 Stratégie et suivi des actions
 en lien avec le tourisme*
 CHARTRES / Conseillère municipale



Hélène DENIEAULT
*Enfance – jeunesse et
 équipements associés*
 CHALLET / Maire



Karine DORANGE
*Commande publique
 Grands équipements d'intérêt
 communautaire*
 CHARTRES / 3^e adjointe



Rémi MARTIAL
Aménagement du territoire
 LÈVES / Maire



Florent GAUTHIER
Développement durable
 LUCÉ / Maire



Jean-François PLAZE
*Plan vert ; Rivière, continuité
 écologique, GEMAPI, biodiversité*
 CHARTRES /
 Conseiller municipal délégué



Guillaume BONNET
*Grandes infrastructures
 de déplacement*
 CHARTRES / 6^e adjoint

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS



Thomas LAFORGE
*Mobilités douces Itinéraires vélo
 Promotion modes de déplacement
 alternatifs*
 MAINTENON / Maire



Dominique BLOIS
*Enseignement supérieur
 et recherche*
 BERCHÈRES-ST-GERMAIN /
 Maire



Dominique SOULET
*Relations avec les établissements
 de santé
 Pilotage du Contrat local de santé*
 LE COUDRAY / Maire



Agnès VENTURA
Politique de la ville
 CHARTRES /
 Conseillère municipale



Denis-Marc SIROT-FOREAU
*Politique foncière et relations
 avec le monde agricole*
 AMILLY / Maire



Étienne ROUAULT
Gestion de la relation citoyenne
 CHAMPHOL / Maire



Laurent LHUILLERY
Valorisation du patrimoine touristique
 CHARTRES / Conseiller municipal
 délégué



CHARTRES
MÉTROPOLE

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

CABINET DU MAIRE-PRÉSIDENT JEAN-PIERRE GORGES

Directeur de Cabinet : **Foulques DE LEDINGHEN**

CONTACT : 02 37 18 47 84

Cheffe de Cabinet : **Ambre PERROT**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Directrice générale des services : **Stéphanie DELAPIERRE**

CONTACT : 02 37 91 36 35

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Directrice : **Julie SATIZELLE**

CONTACT : 02 37 23 42 62

RESSOURCE & INNOVATION

Directeur général adjoint : **Philippe VENARD**

CONTACT : 02 37 91 36 35

Vie citoyenne, services juridique, assemblées, affaires immobilières, ressources humaines, systèmes d'information, développement culturel

FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE CONTRÔLE DE GESTION

Directeur général adjoint : **Sébastien NAUDINET**

CONTACT : 02 37 91 36 35

VIE ET RAYONNEMENT DE LA CITÉ

Directeur général adjoint : **Xavier CHATELAIN**

CONTACT : 02 37 23 40 81

Petite enfance, jeunesse et vie de la cité, action sociale, seniors, rayonnement et dynamisme du territoire

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Directeur général adjoint : **Yannick BOLOGNINI**

CONTACT : 02 37 23 40 81

Appui aux communes, aménagement, urbanisme et habitat, archéologie, parcours entreprises, compétitivité et stratégies

PATRIMOINE, ESPACE PUBLIC, ARCHITECTURE

Directeur général adjoint : **Bertrand BOUCHARD**

CONTACT : 02 37 88 43 21

Bâtiments et logistique, espace public, architecture, patrimoine naturel, études & travaux/SIG

SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

Directeur général adjoint : **Hervé LEROY**

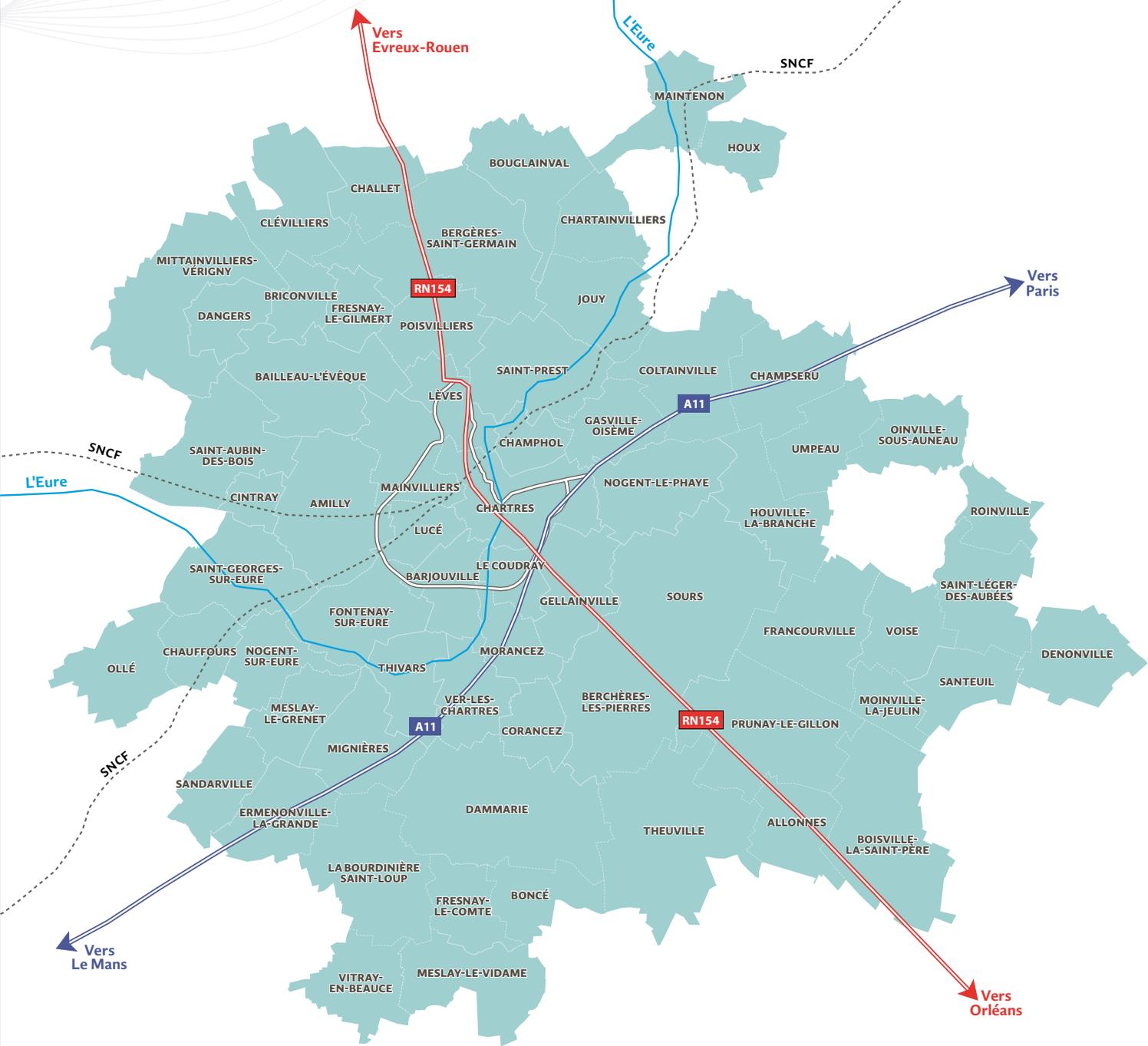
CONTACT : 02 37 88 43 21

Éclairage public et réseaux secs, déchets, transports et mobilités, cycle de l'eau

GIE C'CHARTRES RESSOURCES

Administratrice : **Aurélie KAMINSKI**

CONTACT : 07 56 00 32 75



CHIFFRES CLÉS



66
COMMUNES



AIRE DE L'AGGLO
860 km²



140 000
HABITANTS

58 500
FOYERS



65 216
ACTIFS
57 861
EMPLOIS



66 660
LOGEMENTS



1 128
ENTREPRISES

31 PARC D'ACTIVITÉS

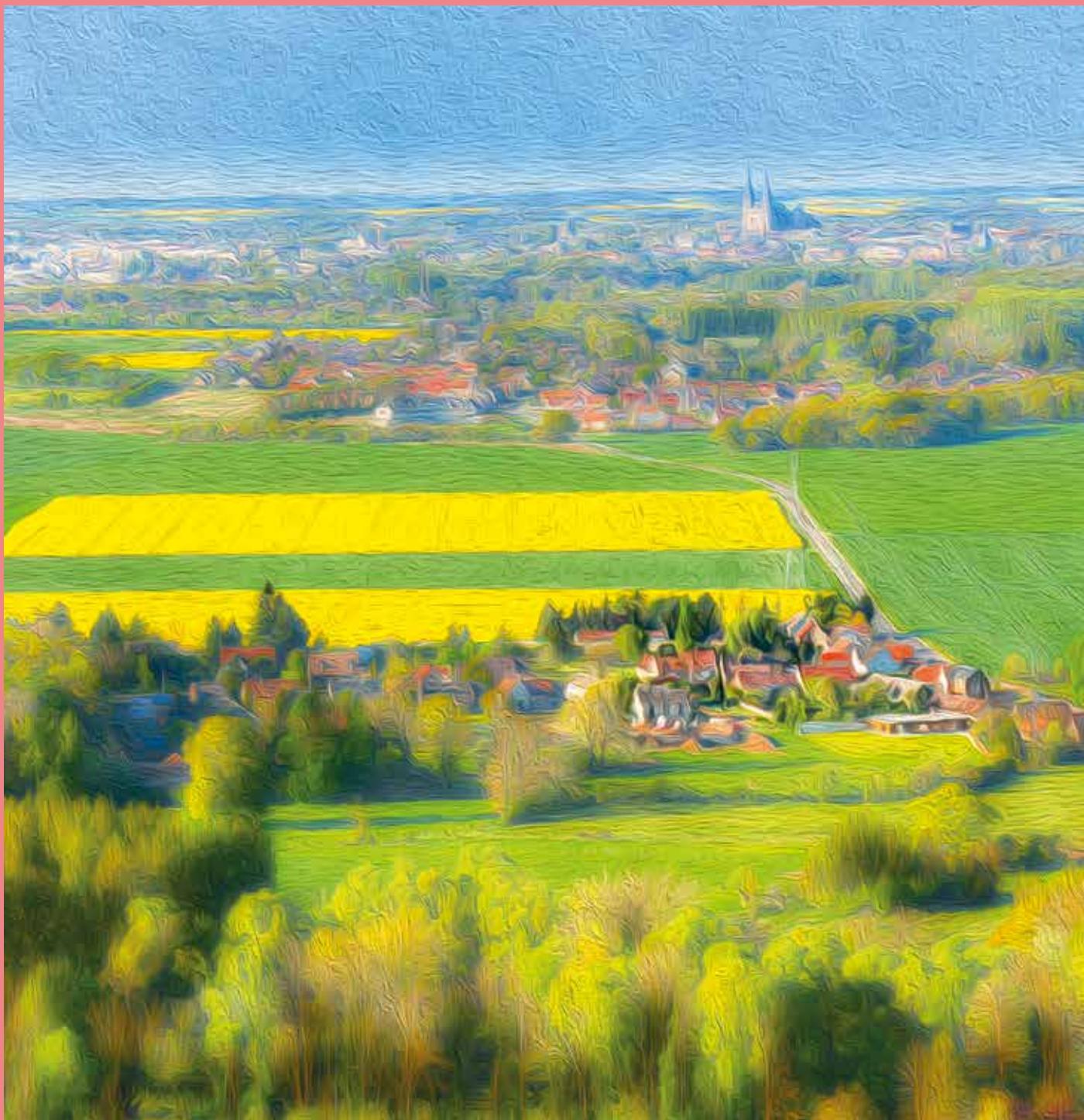




CHARTRES
MÉTROPOLE

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

*“La solidarité envers les communes,
c’est l’ADN de Chartres métropole.
Pour qu’elles puissent continuer à exister,
à offrir un service de proximité à leurs habitants
et à donner vie à leurs projets. ➤➤*



EN CHIFFRES

11 M€

Montant de DSC versé en 2023
par Chartres métropole
à ses communes-membres



20 000 €

le montant minimum de DSC
versé à chaque commune



SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE : UNE VALEUR ESSENTIELLE

« **L**es communes et leurs clochers constituent l'âme de la France, j'y suis très attaché. Nous avons érigé depuis toujours la solidarité intercommunale en valeur essentielle de Chartres métropole, au même titre que le développement, tant nous sommes persuadés que l'urbain et le rural sont nécessairement complémentaires.

L'intercommunalité doit soutenir les communes, leur permettre de durer, parce qu'elles sont l'Histoire et qu'elles sont légitimes démocratiquement : c'est dans la commune que l'on vote, et le Conseil communautaire n'est que le rassemblement des délégués des 66 conseils municipaux. >>>

Jean-Pierre Gorges,
président de Chartres métropole

SOLIDARITÉ ENVERS LES COMMUNES : L'ADN DE CHARTRES MÉTROPOLE

La moitié des communes, dans un contexte national d'inflation des coûts et des charges, énergie en tête, affiche un équilibre financier fragile.

La solidarité de Chartres métropole envers ses communes-membres se traduit concrètement par des aides et des actes.

Aides financières, d'abord, à travers deux dispositifs : la Dotation de solidarité communautaire et les Fonds de concours ; mais aussi soutien humain et matériel, avec notamment le service d'appui aux communes ; sans oublier les filiales satellites, qui viennent en aide aux communes dans de nombreux domaines...

Au cours du mandat 2014-2020, plus de 184 millions d'euros ont été redistribués aux communes par Chartres métropole.

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

La Dotation de solidarité communautaire (DSC) de Chartres métropole est un dispositif financier par lequel l'Agglomération retourne à ses communes-membres une partie de ses ressources.

Dispositif facultatif, la DSC vise à soutenir les communes disposant de ressources moindres afin de leur permettre de mener à bien leurs projets et de maintenir un niveau de service public satisfaisant pour leurs habitants.

À partir du budget 2023, le président de Chartres métropole a proposé d'instaurer une Dotation de solidarité communautaire garantie d'un montant minimum de 20 000 €. Effet immédiat : une vingtaine de communes, qui bénéficiaient d'une dotation plus faible, disposent ainsi de marges de manœuvre supplémentaires, alors même que les aides de l'État se font rares et que les dépenses énergétiques augmentent.

LES FONDS DE CONCOURS EN 2023

EN CHIFFRES



2,5 M€ votés



57 communes bénéficiaires



282 projets soutenus



13,6 M€ d'investissements générés

LES FONDS DE CONCOURS

Autre dispositif financier facultatif mis en place depuis 2011 par Chartres métropole en soutien de ses communes-membres : les Fonds de concours.

Ils sont attribués aux communes périurbaines et rurales de l'agglomération pour les soutenir dans leurs projets.

Trois enveloppes thématiques sont prévues : l'enveloppe « investissement », qui englobe les opérations d'investissement, l'enveloppe « patrimoine », consacrée à la réhabilitation du patrimoine communal, et l'enveloppe « projets structurants », qui participe à la réalisation de projets d'envergure participant à l'attractivité de la commune, et donc du territoire.

Chaque maire, chaque conseil municipal est maître de ses choix et choisit librement les projets pour lesquels il aspire à obtenir des Fonds de concours.



Le service d'appui aux communes de Chartres métropole leur met à disposition du matériel roulant, à l'image de cette balayeuse avec chauffeur.

L'APPUI AUX COMMUNES

La solidarité de Chartres métropole envers les communes ne se réduit pas au seul aspect financier. Les communes parmi les plus petites ont parfois aussi besoin de moyens humains et matériels, ou de conseils.

Pour leur faciliter la vie, Chartres métropole a créé le service d'appui aux communes.

Ainsi, depuis 2019, un soutien **juridique** leur est proposé. Les communes peuvent le solliciter pour des questions de droit de l'urbanisme, de droit des collectivités locales ou encore de procédures de marchés publics.

Autre service proposé : le **secrétariat de mairie itinérant**. Ce dispositif propose le remplacement ponctuel de personnels, dont l'absence met rapidement l'efficacité et la continuité du service public en difficulté. Pour cela, Chartres métropole dispose de deux secrétaires de mairie itinérants.

L'Agglomération met également à disposition du **matériel** roulant, à l'image de cette balayeuse avec chauffeur.

Enfin, fin 2022, Chartres métropole a étendu son offre d'appui à de nouvelles expertises, comme **l'ingénierie**, afin d'accompagner les communes dans la réalisation d'études de faisabilité d'opérations d'aménagement.

L'APPUI AUX COMMUNES EN 2023

EN CHIFFRES



JURIDIQUE 58 sollicitations
par 31 communes



INGÉNIERIE 3 communes



REPLACEMENT-RENFORT
41,5 jours par 6 communes



MATÉRIEL 46 jours d'interventions
dans 21 communes



À Bouglainval : Jérôme Buard, secrétaire de mairie itinérant pour la mission appui aux communes, et Andréa Liberti, agent communal.

16 FILIALES À L'EFFICACITÉ MAXIMALE !

Les 16 filiales de Chartres métropole mettent en œuvre concrètement au quotidien les compétences de l'Agglomération, de l'aménagement à l'eau en passant par l'énergie ou encore la gestion des déchets.

Elles viennent également en aide aux communes qui en sont actionnaires dans des domaines très techniques.

Exemple concret avec Chartres Aménagement, qui les accompagne dans leurs projets : restructuration du cœur de village de Lèves, pilotage et suivi de la construction d'une salle communale à Dangers, requalification du cœur de village à Saint-Prest, opérations d'habitat à Clévilliers, Morancez, Bailleau-L'Évêque, Boisville-la-Saint-Père...

Quelle que soit la dimension du projet, l'approche est la même : la collectivité actionnaire et ses élus restent souverains. C'Chartres Aménagement est à leur service et les fait bénéficier de son expertise, de son expérience et d'un accompagnement sur mesure. L'étroite connexion avec les services de Chartres métropole et les autres filiales de l'Agglomération permet de faciliter et d'accélérer les choses. Chartres Aménagement est un outil efficace de développement du territoire, au service des communes.

Autre exemple avec C'Chartres spectacles, qui s'est vue confier par la Ville de Lèves, devenue actionnaire en 2023, le développement de sa saison culturelle : la commune bénéficie ainsi d'une vraie expertise et d'une vraie valeur ajoutée.

La filiale : un acteur local à l'efficacité maximale !



Jean-Pierre Gorges est allé à la rencontre des maires et de leurs équipes, comme ici à Saint-Aubin-des-Bois, en novembre 2023.



Lotissement à Amilly porté par Chartres aménagement.



***“Mesdames et messieurs les maires,
vous disposez de 2 200 agents
à votre service !***

***Les services mutualisés
de Chartres métropole
et de la Ville de Chartres
sont à votre disposition. >>>***

Jean-Pierre Gorges,
président de Chartres métropole

⊕ ZOOM SUR LE TERRAIN : LES VISITES DE COMMUNES

Tout au long de l'année 2023, le président de Chartres métropole, Jean-Pierre Gorges, a entrepris de se rendre dans les communes, pour faire, sur place, un tour d'horizon de chaque situation particulière. Avec plaisir et intérêt, ces visites de terrain furent l'occasion d'écouter chaque maire et les élus du conseil municipal, de prendre connaissance de leurs difficultés, de leurs besoins, mais aussi de leurs projets.



CHARTRE
C'est le fait
de...

M. DESEYNE

Mme ROBBE

M. SARRE

Mme BRESSY



CHARTRES
MÉTROPOLE

UN TERRITOIRE EFFICACE

*“Sécurité, transports, eau, déchets...
Les élus de Chartres métropole œuvrent
au quotidien pour une agglomération efficace,
au service du territoire et de ses habitants.►►*



CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
eau



Chartres
assainissement

*«**Tout au long de l'année,
nous intervenons pour améliorer
les réseaux d'eau potable, d'eaux usées
et d'eaux pluviales : renouvellements
et réparations de canalisations usées,
interventions d'urgence,
extensions de réseaux dans le cadre
de constructions, etc. >>***



DE L'EAU DANS LES TUYAUX



Eau potable, eaux usées, eaux pluviales : Chartres métropole mène au quotidien de nombreuses actions pour améliorer la gestion de l'eau, qu'il s'agisse de l'entretien des infrastructures de production et de traitement à la protection de la ressource, ou du renouvellement et de l'extension des réseaux. En lien étroit avec les filiales C'Chartres eau et C'Chartres assainissement.

L'EAU, UNE RESSOURCE À PROTÉGER

Les services de la direction du Cycle de l'eau de Chartres métropole assurent un suivi renforcé, quantitatif et qualitatif, des nappes phréatiques et des forages alimentant en eau potable l'Agglomération. L'eau peut y contenir des nitrates et, dans une moindre mesure, des pesticides. Chartres métropole a initié dès 2009 une démarche de reconquête de la qualité de l'eau. Une stratégie globale pour protéger la ressource a été élaborée en 2021.

DES BONUS POUR AGRICULTEURS VERTUEUX

Ainsi, autour de certains forages, des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captage (AAC) ont été définis pour prévenir les risques de pollutions. Ils instaurent des droits et interdictions (dont l'épandage des boues, par exemple). L'agglomération compte 11 aires d'alimentation de captage, pour une surface d'environ 33 000 hectares et environ 400 exploitations agricoles.

Par ailleurs, un travail est mené auprès des agriculteurs pour les inciter à diversifier les cultures. Chartres métropole a notamment mis en place un dispositif, les « Paiements pour Services Environnementaux », une aide versée aux agriculteurs qui changent leurs pratiques en optant pour des plantes moins gourmandes en eau et nécessitant moins d'intrants chimiques.

12 agriculteurs ont adhéré au dispositif PSE en 2023 (10 en 2022, 12 en 2021).

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET INTERCONNEXION

La direction du Cycle de l'eau suit le programme de mise en service des nouvelles ressources en eau potable en application du schéma directeur.

En 2023, les travaux de construction de l'unité de traitement du fer et du manganèse de Saint-Georges-sur-Eure et du réservoir de Fontenay-sur-Eure se sont poursuivis, pour une mise en service prévue en 2024.

Pour sécuriser la ressource, les réseaux sont progressivement interconnectés, comme cela a été le cas en 2023 entre Fontenay-sur-eure, Thivars et Mignièrès, ainsi qu'entre Saint-Prest et Lèves.

EN CHIFFRES



30 forages



11 aires d'alimentation de captage



1 157 km de réseaux de distribution



9,3 millions de m³ d'eau potable produits par an

EN ROUTE!

Développer une offre de transports publics sur l'ensemble de son territoire – urbain, périurbain, rural – est la mission de la direction Transports et Mobilité de Chartres métropole, en lien avec la société publique locale Chartres métropole Transports. Chartres métropole propose à ses habitants une offre de transports bien supérieure à celle des agglomérations de taille comparable.

Chaque année, Chartres métropole s'emploie à adapter son offre (renforcement du service, création ou suppression d'arrêts...) pour s'adapter à l'évolution des besoins (nouveaux quartiers, travaux, fréquentation...) et à la compléter en fonction des nécessités.

Des ajustements ont ainsi été apportés en 2023 sur une douzaine de circuits, et l'offre de desserte du Jardin d'entreprises a été étoffée pour une meilleure prise en charge des salariés du plus important parc d'activité de l'Agglomération.

LE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE SUR LES RAILS!

Projet suivi conjointement par la direction Transports et Mobilité, la direction Études et Travaux (maître d'ouvrage) et la filiale Chartres Métropole Transports, le Bus à haut niveau de service va constituer une nouvelle offre qui vise à faciliter et encourager l'usage des transports en commun dans l'agglomération.

Le principe? Un « métro sur pneus » qui circulera à une vitesse moyenne plus élevée, avec une fréquence de passage à chaque arrêt plus régulière (toutes les 8 à 10 minutes). Ceci grâce notamment aux nombreux aménagements urbains propres à permettre une circulation plus fluide du Bus à haut niveau de service : voies dédiées sur la grande majorité du parcours, priorité aux carrefours, suppression de feux...

Ils s'accompagneront d'aménagements spécifiques pour les piétons et les cyclistes : trottoirs élargis permettant une cohabitation sécurisée entre les différents types d'usagers, traversées piétonnes plus nombreuses...

Un traitement paysager est prévu le long du parcours, en particulier dans les secteurs qui feront l'objet d'importants aménagements : îlots de verdure, plantations d'arbres et d'arbustes...

PREMIÈRE LIGNE EN 2025

Une première ligne du bus à haut niveau de service fonctionnera en septembre 2025. Elle comportera 3 branches reliées au centre-ville de Chartres et à la gare sur une distance totale de 14 kilomètres :

- une branche reliera Lucé au centre-ville de Chartres via la place Jeanne d'Arc ;
- une branche desservira La Madeleine et le plateau nord-est ;
- une branche irriguera les Clos, la zone d'activités Poillot et l'hôpital Louis Pasteur.

Le circuit du BHNS desservira de nombreux équipements structurants : le pôle gare et son nœud intermodal, Le Colisée, l'hôtel d'Agglomération et les commerces, les sites culturels (Le Off, le Théâtre, la méd'IAthèque, le cinéma, le Centre culturel et le Conservatoire de Lucé...), l'Odyssée, L'Illiade...

Le projet a été dévoilé au public en 2023, avec notamment des réunions d'information.

“Le Bus à haut niveau de service : une nouvelle offre qui va faciliter et encourager l'usage des transports en commun dans l'agglomération.” 



CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
transports



**“Renforcement de services,
création ou suppression d’arrêts... :
l’offre de transport s’adapte
à l’évolution des besoins. >>>**

EN CHIFFRES



62 bus

2 véhicules spécifiques destinés au service de transport de personnes à mobilité réduite

24 lignes régulières
65 services scolaires

1 service de soirée

40 cars

1 véhicule destiné au service à la demande

3 circuits de desserte SNCF (opérationnels tôt le matin et tard le soir)

1 service de proximité

4 minibus destinés au service gratuit Relais de Portes

1 navette électrique pour assurer le service C’la Navette

3 circuits « dimanche et jours fériés »

2 services de transport sur réservation



182 vélos à assistance électrique (VAE)

142 vélos de ville

49 vélos tout chemin

9 vélos enfants

GRATUITÉ JEUNES

15 385 bénéficiaires



CHARTRES
MÉTROPOLE



CHARTRES MÉTROPOLE
TRAITEMENT et
VALORISATION



CHARTRES
MÉTROPOLE



Collecte des déchets végétaux

Limite de remplissage

UNE AGGLO PROPRE ET SAINES !



La compétence de Chartres métropole en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur ses 66 communes est attestée grâce à la régie autonome Chartres métropole traitement et valorisation (CMTV).

Pour garantir la propreté du territoire, CMTV assure la collecte des déchets, en porte-à-porte et en apport volontaire ; le tri et la valorisation des déchets à recycler ; l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Mainvilliers – *laquelle incinère les ordures ménagères collectées pour les valoriser sous forme d'énergie électrique* – ; la gestion des cinq déchetteries du territoire ; ainsi que la sensibilisation et l'information auprès des usagers, notamment pour encourager la réduction et la valorisation des déchets.

Chartres métropole dispose, pour la période 2021-2026, d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), lequel a pour objectif de réduire de 7 % (soit 40 kg/habitant) la production de déchets ménagers et assimilés, par rapport à 2019.

Pour ce faire, différentes actions ont été mises en place : le ramassage annuel des déchets sauvages dans les communes ; la formation au lombricompostage et la vente de lombricomposteurs aux foyers dépourvus d'extérieur ; le renouvellement des conteneurs urbains enterrés lorsque cela est nécessaire ; la collecte de déchets amiantés en déchetterie (à l'usage des particuliers et sur rendez-vous) ; et, récemment, la dotation de bacs roulants de tri aux habitants des 21 communes qui n'en disposaient pas encore.

“Collecte, traitement, valorisation : nous assurons des missions concrètes pour optimiser au mieux la gestion des déchets de nos habitants.”

EN CHIFFRES



606 kg

par habitant de déchets, déchets ménagers et assimilés collectés



17%

de foyers individuels équipés de composteurs



42 805 t

de déchets collectés en porte-à-porte ou en apports volontaire (dont 22 % de déchets recyclables)



40 371 t

de déchets occasionnels (déchettes, déchets végétaux et encombrants)



256 164

passages en déchetteries

EN TOUTE SÉCURITÉ !



Chartres métropole s'emploie au quotidien à faire de l'Agglomération un territoire apaisé. Une mission assurée notamment par la Délégation à la Sécurité et à la Tranquillité Publique (DSTP).

La Délégation à la Sécurité et à la Tranquillité Publique (DSTP) est chargée de tous les sujets relatifs à la sécurité et la tranquillité publique et à la prévention de la délinquance. Cette délégation mutualisée exerce sa compétence à l'échelle de la Ville de Chartres et de l'Agglomération.

Afin d'améliorer la qualité de vie des administrés dans un cadre apaisé, notamment par le traitement des incivilités, elle a pour missions :

- la mise en place de projets de sécurité répondant aux problématiques de sécurité et de tranquillité publique ;
- le conseil et l'accompagnement des communes et des partenaires pour encourager le continuum de sécurité sur l'ensemble du territoire ;
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur toutes les communes de l'agglomération et l'extension des dispositifs existants en lien avec les maires et les référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie Nationales ;
- le visionnage en temps réel des images des caméras de vidéoprotection des communes raccordées au Centre de Supervision Intercommunal par des opérateurs dédiés.

LE CADRE : LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CISPDR)

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) œuvre pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Cette instance de concertation et de réflexion définit et coordonne des actions de prévention de la délinquance, d'optimisation de la qualité de vie des habitants et de promotion d'un lieu de vie apaisé.

Les élus des différentes communes y œuvrent en concertation sur les enjeux de responsabilité collective. À ce titre, le continuum de sécurité repose sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, sur un territoire couvrant à la fois la zone police et la zone gendarmerie. L'ensemble des acteurs (Agglomération, Préfecture, Justice, Police et Gendarmerie Nationales, Éducation Nationale, bailleurs sociaux, secteur associatif, sociétés de transports de voyageurs, etc.) assure le suivi des actions engagées au sein de commissions thématiques autour de la sécurisation de l'habitat, des transports et des problématiques spécifiques liées à la zone urbaine et à la zone rurale.

En 2023, ces missions ont par exemple pris corps de façon concrète avec des opérations de contrôles menées avec la Police et la Gendarmerie dans les bus et cars scolaires, la création d'une brigade de réservistes de la Gendarmerie Nationale pour sécuriser les transports en zone rurale, ou encore la mise en œuvre de la coopération opérationnelle renforcée entre les polices municipales de la zone urbaine.

“Le dispositif de vidéoprotection de Chartres métropole est plébiscité par les autorités.”





VIDÉOPROTECTION : SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS... ET PROTÉGÉS !

500 caméras renforcent la protection des habitants de l'Agglomération. Le large dispositif de vidéoprotection mis en place à l'échelle de Chartres métropole est plébiscité par les autorités.

Le 5 avril 2023, Chartres métropole a inauguré à l'hôtel d'Agglomération son Centre de supervision intercommunal, qui devient le point de convergence de toutes les images captées par les caméras, qui y sont raccordées : **11 premières communes, soit 321 caméras, l'ont été en 2023, les autres le seront progressivement d'ici début 2025.**

Un dispositif qui offre davantage de souplesse : l'agent communal ou le maire n'est plus mis à contribution quand la Police ou la Gendarmerie ont besoin des images, le maire conservant son pouvoir de police dans sa commune.

Le Centre de supervision intercommunal répond aux demandes de réquisition de la part des forces de l'ordre. **360 exports ont été réalisés en 2023 (242 en 2022) :** 252 exports par la Police Nationale (213 en 2022) et 53 par la Gendarmerie Nationale (29 en 2022).



ZOOM

UN PÔLE MÉDICAL À LA GARE

En janvier 2023, des premiers contacts ont été pris par les élus de Chartres métropole et de la ville de Chartres avec le Conseil départemental de l'ordre des médecins afin de constituer un noyau de professionnels intéressés par un projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle au sein du Pôle gare de Chartres.

Une première proposition de plans a été déposée par l'un des promoteurs immobiliers intervenant sur ce programme. Plusieurs réunions techniques et avec les élus se sont tenues courant 2023 afin de définir pour 2024 une orientation et une programmation pour ce projet important pour l'attractivité du territoire.

À VOTRE SANTÉ !



Le Contrat local de santé de Chartres métropole, signé le 17 février 2020, permet au quotidien à l'Agglomération de mener toute une série d'actions contribuant à sensibiliser différents publics à cette problématique, mais aussi à soutenir les professionnels médicaux et à promouvoir leur installation dans le territoire.

La mise en œuvre du Contrat local de santé s'articule autour de 4 axes stratégiques déclinés en plusieurs dizaines d'actions.

Ainsi, au cours de l'année 2023, des ateliers pédagogiques « urbanisme et santé » ont été animés dans 6 écoles de l'Agglomération, complétés par le programme d'activités physiques « Sportez-vous bien », destiné aux enfants en situations de sédentarité et d'obésité. La santé mentale a également été au cœur des préoccupations avec une journée de sensibilisation ouverte au grand public, et l'élaboration d'outils d'information à destination des élus.

PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS, QUI PRENNENT SOIN DE NOUS

Chartres métropole défend avec vigueur le combat des médecins afin de remédier à la problématique intrinsèque des déserts médicaux. Adoptée en mars 2022, la « motion santé » vise notamment à promouvoir le plus efficacement possible l'implantation de nouveaux professionnels de santé dans notre territoire.

ZONE PRIORITAIRE

L'un des premiers problèmes relevés est le zonage effectué par l'Agence régionale de santé (ARS). Dans cette cartographie de l'offre de soins, l'Agglomération n'est pas classée comme prioritaire : une aberration, quand on sait que 30 % des habitants n'ont pas de médecin traitant en zone urbaine ! Et que dans le même temps, le reste du département d'Eure-et-Loir est classé en zone rouge. Incidence directe : les jeunes médecins qui s'installent privilégient la campagne. La motion demande donc que l'Agglomération soit impérativement classée en zone d'intervention prioritaire, car c'est la réalité du terrain.

NON-CONCURRENCE MÉDICALE

Une charte de non-concurrence médicale a été présentée aux élus de l'Agglomération en janvier 2023. Elle a notamment pour objectif d'éviter la surenchère qui vise à attirer chez soi le professionnel de santé installé dans la commune voisine. Elle prévoit par ailleurs de mettre en place une instance de concertation, en association étroite avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, qui étudiera les projets de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) pour aboutir à un maillage cohérent du territoire.

Fin 2023, **56 communes** de Chartres métropole avaient adopté cette charte.

FORMATION ET ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Chartres métropole s'est positionnée pour répondre à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) visant à permettre à des étudiants en santé de venir en stage sur le territoire ou d'effectuer des replacements tout en bénéficiant de salles de formation et de convivialité. Le Conseil communautaire a en outre approuvé en 2023 le principe d'attribuer une bourse aux étudiants en médecine en contrepartie de leur installation sur le territoire. Le contrat doit être adopté par délibération en 2024.

L'AGGLO FAIT SA PROMO AUPRÈS DES MÉDECINS

Dans le cadre du Contrat local de Santé de Chartres métropole, une vidéo mettant en avant les atouts de l'Agglomération a été réalisée à destination des professionnels de santé. Introduite par le médecin - et animateur de télévision - Michel Cymes, elle a été imaginée avec le Conseil départemental de l'ordre des médecins, la Communauté professionnelle territoriale de Santé du Pays Chartrain et l'association JM28 (Jeunes médecins du 28).



**“Notre service gratuit
Chartres Rénov’ Habitat
conseille et accompagne
les particuliers et les copropriétés. >>>**

un territoire
EFFICACE

HABITAT

BIEN CHEZ SOI



La politique de Chartres métropole en matière d’habitat et de logement s’appuie sur le Programme local de l’habitat (PLH) 2021-2027.

Chartres métropole développe et amplifie des dispositifs ambitieux en direction du parc de logements existants : OPAH RU (Opération programmée d’amélioration de l’habitat et de renouvellement urbain), OPAH sur périmètre ORT (Opération de revitalisation de territoire), Programme d’intérêt général d’amélioration de l’Habitat, Programme opérationnel préventif d’accompagnement des copropriétés...

Un des axes forts du PLH est notamment de répondre aux enjeux des transitions énergétiques, auxquels répond la plate-forme Chartres Rénov’Habitat.



EN CHIFFRES



916

créations de logements autorisées,
représentant 67 794 m² de surface
habitat créée



296

logements sociaux financés
par Chartres métropole au titre
de l'aide au parc public
pour un montant de 1,1 M€

CHARTRES RÉNOV'HABITAT, GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DU MAINTIEN À DOMICILE

Dans un contexte de hausses des prix des énergies, **bien isoler son logement** permet de limiter le coût des factures, tout en améliorant son confort.

Chartres Renov'Habitat, service gratuit de Chartres métropole, accompagne les particuliers et copropriétés qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique en les conseillant et en les renseignant sur les aides existantes.

Des actions sont également menées sur le terrain : campagnes de thermographie aérienne pour identifier les déperditions de chaleur vues

du ciel (24 communes survolées en 2023) et balades thermographiques dans les rues des villages sont suivies de réunions d'information sur les solutions existantes, les travaux à envisager, les subventions possibles.

ADAPTER SON LOGEMENT POUR Y RESTER PLUS LONGTEMPS

L'âge et le handicap sont les premiers facteurs de perte d'autonomie. Chartres Renov'Habitat informe les habitants sur les aménagements permettant de favoriser le maintien à domicile. En 2023, le camion itinérant de Chartres Renov'Habitat, constitué d'une salle de bain, d'une cuisine et de toilettes aménagées pour répondre à cet enjeu, a fait étape dans une dizaine de communes de l'agglomération.



CHARTRES
MÉTROPOLE



*“ Une palette complète
à destination des enfants,
de leurs parents et des encadrants. >>> ”*



ROULEZ JEUNESSE !



La compétence Petite enfance et Jeunesse est l'occasion pour Chartres métropole de proposer toute une offre d'activités et d'accompagnement à destination des petits et jeunes enfants, des adolescents, et de leurs familles.

PREMIER ÂGE

Le Relais Petite enfance de Chartres métropole constitue pour l'ensemble des assistants maternels et des gardes à domicile du territoire un espace d'écoute, de conseil et de professionnalisation. Cet espace leur propose un soutien dans l'exercice de leur fonction, ainsi que des ateliers d'éveil dans 13 communes et des actions professionnalisantes, telles que des conférences.

Tout au long de l'année, le Relais Petite enfance informe les familles sur l'ensemble des dispositifs d'accueils disponibles, et les aide à approprier leur rôle de parents employeurs. Il facilite la mise en relation entre les parents et les assistants maternels et demeure un interlocuteur privilégié tout au long de l'accueil de l'enfant chez l'assistant maternel.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Chartres métropole et son délégataire, l'association PEP 28, organisent des activités variées destinées aux enfants âgés de 3 à 17 ans dans 11 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) répartis dans l'agglomération.

Ils sont accueillis les mercredis, pendant les petites vacances (automne, fin d'année, février, avril) et les vacances d'été.

Les équipes d'encadrement contribuent à l'épanouissement des enfants au travers de projets pédagogiques et d'animations. Les accueils de loisirs sans hébergement ont pour objectif premier l'apprentissage du vivre-ensemble et de la citoyenneté.

INFORMATION JEUNESSE

Le Point Information Jeunesse de Chartres métropole est déployé sur trois antennes : Saint-Georges-sur-Eure, Maintenon et Sours.

Il propose des permanences et organise des ateliers d'information et des événements en partenariat avec les communes, l'Éducation Nationale... Exemples d'actions proposées en 2023 : campagne solidaire au profit des Blouses Roses à Saint-Georges-sur-Eure, ateliers d'aide à la recherche d'emploi sur l'ensemble des sites, organisation d'une formation générale BAFa à Maintenon, un forum job d'été...

EN CHIFFRES



11 accueils de loisirs sans hébergement



334 assistants maternels



815 places d'accueil



58 047 journées/enfants



3 antennes Point d'Information Jeunesse

AU PLUS PRÈS DES PLUS DÉMUNIS

Établissement Public administratif présidé par Jean-Pierre Gorges et géré par un conseil d'administration, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Chartres métropole a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social de proximité à l'échelle de l'Agglomération, notamment via différents dispositifs d'action sociale.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : depuis le 1^{er} janvier 2023, le CIAS Chartres métropole suit les bénéficiaires du RSA résidant dans les 66 communes de l'agglomération.

En 2023, **1241 personnes** ont ainsi été accompagnées. **3015 entretiens** leur ont été proposés afin de travailler sur leurs difficultés : problématiques budgétaires, de santé, de logement, absence de mobilité, insertion professionnelle...

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : visant à prévenir la marginalisation et à répondre aux ruptures sociales et/ou familiales, le dispositif d'hébergement temporaire propose des appartements relais meublés. Ils permettent aux jeunes de l'agglomération ou à des familles exclues de se stabiliser dans un logement individuel et de se (re)mobiliser sur un processus d'insertion.

14 logements sont loués par le CIAS à Chartres Métropole Habitat et mis à disposition sur une période de 3 mois renouvelable. En appui, un accompagnement social personnalisé est proposé pour répondre aux ruptures sociales et/ou familiales et des actions qui visent la recherche d'autonomie sont mises en œuvre.

En 2023, le CIAS Chartres métropole a reçu **22 candidatures** et **10 familles** ont été hébergées.

DISPOSITIF DE SOUS-LOCATION : il s'adresse aux personnes de l'agglomération rencontrant des difficultés à se loger par leurs propres moyens, faute de garant ou d'emploi stable. Le CIAS loue des appartements à différents offices HLM de l'agglomération, qui sont mis à disposition des bénéficiaires pour une période de 6 mois renouvelable deux fois.

En appui, un accompagnement social et professionnel renforcé doit permettre aux ménages en difficulté d'accéder progressivement au logement et de s'y maintenir durablement.

En 2023, **8 ménages** ont intégré un logement et **21 ménages** (soit 41 personnes) ont été accompagnés, pour **306 entretiens** destinés à favoriser leur insertion.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIFIQUE LIÉ AU LOGEMENT : cette mesure spécialisée permet aux ménages d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent, d'être autonome ou d'aller vers l'autonomie. L'accompagnement, proposé pour une période de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, favorise une meilleure gestion budgétaire, une appropriation du logement, une meilleure intégration de la famille dans son environnement et une meilleure utilisation du logement et de ses équipements.

En 2023, **171 ménages** ont été accompagnés et **654 entretiens** ont été réalisés au domicile ou dans les locaux du CIAS Chartres métropole.

PERMANENCE D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE : l'écoute psychologique est sollicitée par les professionnels sociaux ou sanitaires pour un accompagnement aux démarches, une aide à la décision et/ou à la réalité, une évaluation, une aide au positionnement, une remobilisation, une aide au diagnostic médical, une aide au parcours de soin et/ou parcours social.

En 2023, les psychologues ont reçu **104 personnes** et proposé **577 entretiens**.



CHARTRES
MÉTROPOLE





L'ANIMATION DES QUARTIERS



Le Contrat de ville vise à améliorer la situation des quartiers prioritaires. Son objectif est de réduire les écarts de situation entre les habitants par le soutien aux associations, aux conseils citoyens, aux groupes d'habitants des quartiers classés politique de la ville, qui portent des projets pour les animer.

Au cours de l'année 2023, 5 700 € ont ainsi été consacrés au **Fonds de participation des habitants**. Chartres métropole a ainsi soutenu 8 actions (repas, animation, fête de quartier...) organisées par des associations ou habitants de quartiers prioritaires.

APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE

Suite à l'appel à projets lancés en 2022, **31 actions**, portées par **22 associations** et couvrant des domaines variés comme l'emploi, le sport, la prévention et la lutte contre les discriminations, le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants, la culture et l'expression artistique, l'éducation, ou encore la jeunesse ont été soutenues en 2023, à hauteur de 120 000 €.

Parmi ces actions, citons l'intervention d'une association dans les établissements scolaires pour les élèves de 3^e et les lycéens autour de l'emploi et de l'insertion professionnelle, le « match pour l'emploi », qui met en relation jeunes en recherche d'emploi et entreprises dans un cadre sportif...

Les actions qui mobilisent le plus fortement la contribution de l'agglomération étant les jobs d'été, les adultes relais, le correspondant social rattaché au commissariat de Police Nationale de Chartres et les associations d'accompagnement d'aide aux victimes.

Le Contrat de ville s'est achevé fin 2023. Les partenaires ont donc travaillé à l'élaboration du nouveau Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 », qui couvrira la période 2024-2030 et sera adopté courant 2024. Il aura pour thématiques le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la transition écologique et énergétique, l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation, et la tranquillité et la sécurité publiques.

EN CHIFFRES



31 actions
subventionnées



22 associations
concernées



120 860 €

de subventions accordées
par Chartres métropole

LUMIÈRE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



6,24 millions d'euros ont été dépensés en 2023 par Chartres métropole pour des projets relatifs aux réseaux secs et à l'éclairage public.

En ce qui concerne spécifiquement l'éclairage public, l'Agglomération gère les infrastructures, en termes de maintenance, de réparation et d'investissement, qu'il s'agisse de remplacement de mâts ou de lanternes, mais aussi d'extension du réseau, dans le cadre de nouveaux aménagements urbains, par exemple.

2,6 kilomètres de réseaux ont ainsi été enfouis en 2023 dans une vingtaine de communes.

Réunis en Conférence des maires, les élus ont fait le choix de poursuivre le développement de la technologie led à l'échelle de toutes les communes de l'agglomération. Celle-ci présente en effet plusieurs avantages. Elle permet, à une puissance moindre, de bénéficier d'une meilleure qualité d'éclairage. Elle offre également davantage de possibilités techniques, en permettant par exemple d'abaisser la puissance des lanternes et ainsi, tout en continuant de bénéficier d'un éclairage nocturne, de générer des économies d'énergie supplémentaires : la consommation diminue en effet de 55% en moyenne lors d'un passage en led. Enfin, la meilleure concentration de l'éclairage développée par la technologie led concourt à réduire la pollution lumineuse.

La consommation électrique de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de Chartres métropole pour l'année 2023 s'élève à **2 652 519 €**, en nette augmentation par rapport aux années précédentes du fait de l'augmentation du coût de l'énergie, et ce malgré une baisse significative de la consommation, passant de 10 677 617 kWh en 2022 à **9 229 067 kWh** en 2023.

*“Au titre de sa compétence
Espaces publics et réseaux secs
(électricité, éclairage public,
gaz, réseau de chaleur, haut
débit), Chartres métropole
s'emploie notamment
à rénover et enfouir
les réseaux d'éclairage public
sur tout son territoire.
Un plus pour les communes,
qui n'ont plus à supporter
ce poste de dépense
important. >>*

Une réflexion globale sur les communes a été entreprise au cours de l'année, soit pour mettre en place une extinction de l'éclairage sur une partie de la nuit, soit pour abaisser fortement (60 à 80%) l'intensité lumineuse en milieu de nuit. Cette deuxième solution n'est possible que sur le parc déjà rénové en technologie LED.



CHARTRES
MÉTROPOLE

S Y N E L V A



EN CHIFFRES

Lanternes équipées de leds

2018 **3,76 %**

2019 **10,88 %**

2020 **33,17 %**

2021 **40,09 %**

2022 **43,86 %**

2023 **50,46 %**



31 627

le nombre de lanternes d'éclairage public à l'échelle
des 66 communes de Chartres métropole

CONSOMMATION 2023 :

9 229 067 kWh

(10 677 617 kWh en 2022)



Soit une économie d'énergie représentant équivalent
de la consommation annuelle de 982 foyers de 2 personnes





CHARTRES
MÉTROPOLE



C'Chartres
ARCHÉOLOGIE



NOUVEAU NOM, NOUVEAU LOGO !

Parmi les lauriers 2023, la direction de l'Archéologie a proposé plusieurs actions événementielles à échelle nationale : forums, conférences, colloques, Journées Européennes de l'Archéologie, Journées Européennes du Patrimoine, exposition photographique célébrant les 20 ans du service...

Sans oublier les nombreux ateliers et visites d'initiation aux mystères immémoriaux de l'Antiquité.

Au total, près de 2 000 visiteurs ont répondu présents.

Une excellente manière de fêter le changement de nom pour celui de C'Chartres Archéologie. Avec un blason flambant neuf en guise de médaille !



C'Chartres
ARCHÉOLOGIE

DES FOUILLES POUR L'HISTOIRE



La direction de l'Archéologie de Chartres métropole est l'un des plus importants services d'archéologie de collectivité à l'échelle nationale. En vingt ans, elle a étudié près de 300 hectares de terrains et participé aux grandes avancées techniques et méthodologiques de l'archéologie préventive. En 2023, la direction de l'Archéologie a réorganisé l'ensemble de ses activités en 6 missions distinctes.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

Elles regroupent l'ensemble des prestations conduites pour des tiers publics ou privés, hors Chartres métropole ou Ville de Chartres. Il s'agit principalement d'opérations de fouille préventive prescrites pour l'État et qui s'imposent aux aménageurs avant la réalisation de travaux.

Deux fouilles préventives menées sur un site de **14 hectares à Amilly** pour le compte de la SPL Chartres aménagement ont révélé les vestiges d'une occupation rurale allant du Néolithique à l'époque gallo-romaine.

La fouille préventive réalisée à **Chartres sur le site de la rue du Faubourg-la-Grappe** pour le compte d'Axiom Promotion a livré **80 vases funéraires** au sein d'un ancien cimetière gallo-romain.

Ces différentes opérations commerciales ont généré en 2023 plus de 2,8 M€ de recettes pour le budget annexe archéologie.

ACTIVITÉS EN RÉGIE

Il s'agit de fouilles préventives, d'études ou d'expertises conduites pour le compte de Chartres métropole et de la Ville de Chartres.

Cela concernait en 2023 les actions de recherche engagées au Sanctuaire de Saint-Martin-au-Val et au Cloître Notre-Dame / Autricum.

ACTIVITÉS DE DIAGNOSTICS

Cette mission de service public est destinée à l'identification préalable des sites archéologiques avant travaux d'aménagement et réalisation de fouilles préventives.

10 diagnostics ont été effectués en 2023 sur une superficie totale de 207 475 m² (113 582 m² hors Chartres et 93 893 m² à Chartres).

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Différents projets collectifs de recherche ont été lancés ou poursuivis en 2023 sur des thématiques comme les peintures murales romaines ou les origines gauloises de Chartres.

ACTIVITÉS DE GESTION DES COLLECTIONS

Conservation, restauration et traitement des collections de mobilier issu des fouilles archéologiques conduites sur le territoire : **200 000 items** sont entreposés sur les sites du Coudray et des Abbayes Saint-Brice.

L'année 2023 a été consacrée à la préparation du transfert prévu en 2024 des collections dans un site de réserve mutualisé avec le Musée des Beaux-arts.

ACTIVITÉS DE SUPPORT

2023 a été marquée par l'acquisition d'un nouvel équipement topographique de relevé de terrain.



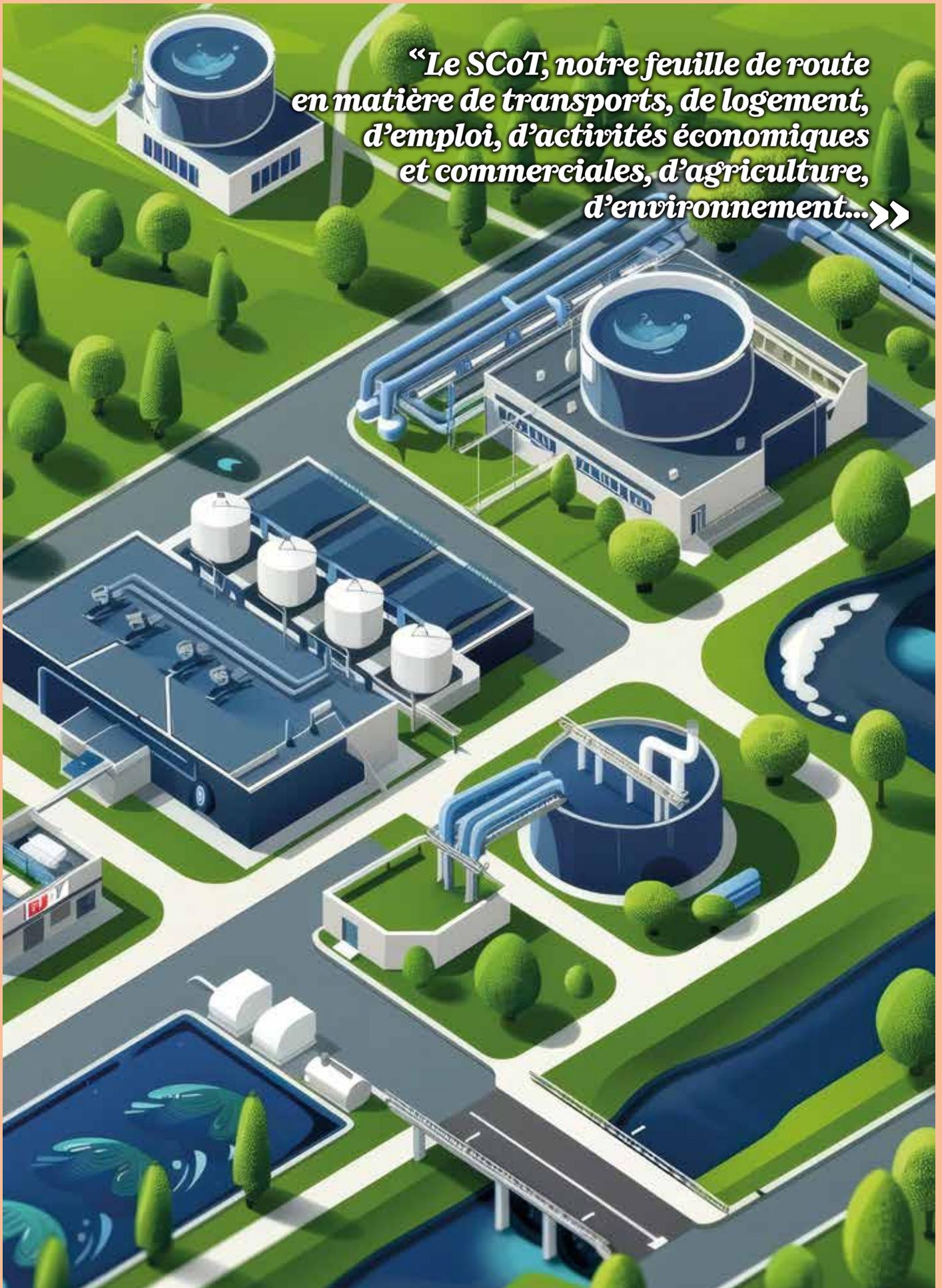


CHARTRES
MÉTROPOLE

UN TERRITOIRE RESPONSABLE & DURABLE

“ Gouverner, c’est prévoir. Dans ce territoire, rien n’est laissé au hasard. Depuis 2001, du Schéma de cohérence territoriale à la gestion et la préservation des ressources naturelles, en passant par le programme Résilience 50 et le pari énergétique de la géothermie, découvrez comment Chartres métropole anticipe pour préparer l’avenir. >> ”

***“Le SCoT, notre feuille de route
en matière de transports, de logement,
d’emploi, d’activités économiques
et commerciales, d’agriculture,
d’environnement...”*** ➤➤



RÉPONDRE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Territoire solidaire avec ses communes, territoire efficace par les services qu'il déploie au quotidien, Chartres métropole est aussi un territoire responsable et durable, en ce sens qu'il agit aujourd'hui pour répondre aux défis de demain. Toute une stratégie à l'œuvre. En voici quelques déclinaisons.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LE SCOT POUR FEUILLE DE ROUTE

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document stratégique de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Il permet de penser l'aménagement de manière équilibrée pour :

- **répondre aux besoins actuels et futurs de la population ;**
- **renforcer l'attractivité du territoire ;**
- **prendre en compte les défis d'aujourd'hui et de demain.**

Les objectifs du SCoT s'appliquent à de nombreux aspects : transports, logement, emploi, équipements, activités économiques et commerciales, agriculture, environnement, paysage, etc.

Le SCoT de Chartres métropole a été l'un des premiers à être adopté au niveau national en 2006. Il a fait l'objet de révisions au rythme de l'évolution du territoire passé de 7 à 66 communes.

La dernière révision, adoptée en 2020, s'articule autour de 3 axes stratégiques :

AXE 1 : la complémentarité des différents espaces de Chartres métropole, à savoir le cœur urbain, la ceinture agglomérée, la ceinture périurbaine et les zones rurales. Il s'agit de

développer une ambition collective pour une agglomération dynamique et attractive qui respecte les particularités de chacun tout en rassemblant les spécificités des territoires qui la composent. Parmi les objectifs : un **développement démographique** affirmé, l'organisation de l'**accueil résidentiel** et la **maîtrise de l'étalement urbain**.

AXE 2 : tirer profit d'une position géographique entre bassin francilien et ligérien, tout en préservant son identité et ses spécificités. La première stratégie consiste à proposer une **offre économique structurée et diversifiée** pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et développer celles déjà présentes sur le territoire. La seconde a pour but de proposer une **offre touristique** valorisant les richesses patrimoniales du territoire.

AXE 3 : poursuivre le développement de l'Agglomération dans une perspective d'attractivité, sur les thématiques suivantes : consolidation et diversification du **monde agricole**, renforcement des infrastructures de **l'écosystème numérique**, consolidation de l'offre de formation en lien avec l'évolution du marché du travail et des filières du tissu économique, élargissement de l'offre de services et d'**équipements structurants**, développement de pratiques en faveur de la **transition énergétique**.



ÉNERGIES : GÉOTHERMIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

Produire davantage d'énergies durables et locales est un des principaux objectifs inscrits dans le **Plan Climat Air Énergie Territorial** de Chartres métropole.

Pour enrichir son mix énergétique, l'Agglomération entend être pilote pour déployer la **géothermie** à l'échelle de son territoire. Une technologie qui offre de nombreux avantages : cette source d'énergie renouvelable contenue dans les sols permet à la fois de se chauffer et de se rafraîchir. La géothermie est une solution efficace, facile à mettre en œuvre, qui s'appuie sur une source d'énergie locale et décarbonée, aux coûts d'exploitation réduits et nécessitant une faible emprise foncière.

En mai 2023, Chartres métropole et le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) ont présenté aux maires des 66 communes de l'Agglomération une convention dont l'objectif est de généraliser autant que possible l'utilisation de la géothermie pour alimenter en chaleur les bâtiments publics (comme cela est déjà le cas pour l'hôtel d'Agglomération avec des résultats probants), les logements collectifs, voire les entreprises de notre territoire. De quoi disposer d'une autonomie non négligeable. Avant de généraliser l'usage de la géothermie, le BRGM doit établir une carte du potentiel géothermique du territoire.

AUTOCONSOMMATION : BIOMASSE ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Chartres métropole dispose déjà de ses propres outils de production d'énergie. Ainsi, la **centrale de cogénération biomasse**, construite par Chartres métropole dans le Jardin d'entreprises en 2018, produit simultanément de l'électricité et de la chaleur à partir de bois de récupération et alimente un réseau de chaleur qui alimente 4 500 logements, l'Odyssée, les Hôpitaux de Chartres... Elle produit également de l'énergie électrique verte, injectée dans le réseau local exploité par la société Synelva Collectivités. C'est aussi le cas de **l'unité de valorisation énergétique des ordures ménagères**, à Seresville, qui produit de l'électricité, et de Synelva qui déploie des panneaux **photovoltaïques** pour les collectivités et les entreprises.

*“Notre Plan Climat Air
Énergie Territorial a
pour objectif de produire
davantage d'énergies
durables et locales. >>*

EAU : LE PROGRAMME RÉSILIENCE 2050

Le programme Résilience 2050 de Chartres métropole illustre l'approche proactive et intégrée de l'Agglomération pour la gestion durable de l'eau, en tenant compte de la fragilité de la ressource, des défis climatiques et environnementaux futurs.

En modernisant ses infrastructures, en surveillant de près la qualité et la quantité des ressources en eau, et en collaborant étroitement avec tous les acteurs concernés, Chartres métropole se positionne comme un territoire exemplaire en matière de résilience et de durabilité.



LE PROGRAMME RÉSILIENCE 2050 RÉSUMÉ EN 5 AXES

1. Surveillance et analyse

- **Suivi renforcé** : mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau sur plus de 300 paramètres pour détecter et traiter rapidement les contaminations.
- **Réseau piézométrique** : développement d'un réseau de surveillance pour suivre l'évolution des nappes phréatiques et anticiper les pénuries.

2. Modernisation des infrastructures

- **Renouvellement des réseaux** : remplacement et modernisation des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement pour réduire les pertes et améliorer l'efficacité.
- **Technologies innovantes** : adoption de nouvelles technologies, telles que les systèmes de gestion intelligente de l'eau, pour optimiser l'utilisation des ressources.

3. Collaboration et partenariats

- **Concertation avec les acteurs locaux** : collaboration avec les agriculteurs, industriels, associations et citoyens pour promouvoir des pratiques durables et responsables.
- **Partenariats institutionnels** : renforcement des partenariats avec les agences de l'eau, les instituts de recherche et les collectivités territoriales.

4. Actions agricoles durables

- **Plan d'action agricole** : développement et mise en œuvre de pratiques agricoles durables pour réduire la pollution des eaux et améliorer la qualité des sols.
- **Paiements pour services environnementaux** : bonus pour inciter les agriculteurs à adopter des cultures et des pratiques ayant un faible impact sur l'environnement.

5. Gestion quantitative

- **Interconnexions de secours** : mise en place de connexions entre différentes sources d'eau pour garantir un approvisionnement continu en période de sécheresse.
- **Outils prédictifs** : utilisation de l'intelligence artificielle pour prévoir les besoins en eau et planifier les interventions nécessaires.

PLAN VERT, TRAMES VERTE ET BLEUE : UN CHEMIN TOUT TRACÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

En matière de préservation et de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, Chartres métropole fait figure de précurseur.

En 2023, le Plan vert de Chartres métropole, adopté par les élus en 2003, a fêté ses 20 ans. Son schéma directeur s'appuie sur la notion de Trame Verte et Bleue, qui répertorie les corridors écologiques terrestres (prairies, bois...) et aquatiques (rivière, mares...) à protéger pour que la faune et la flore y effectuent leur cycle de vie. Pour aller encore plus loin, Chartres métropole a lancé en 2021 les premières études de sa Trame Nuit, qui vise à lutter contre la pollution lumineuse nocturne pour préserver les espèces qui y sont sensibles.

“Grâce au Plan vert de Chartres métropole, qui fête ses 20 ans, espaces verts et rivière se la coulent douce. >>>

+ PLAN VERT : ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE !

Depuis 2003, prairies, zones boisées, étangs et autres mares font l'objet d'une gestion durable et raisonnée par les équipes de la direction du Patrimoine naturel de Chartres métropole.

L'agglomération est traversée par l'Eure. Un entretien adapté permet à la rivière de se la couler douce, tout en contribuant à sa qualité écologique, et donc à l'épanouissement de la faune et de la flore qui y vivent.

Mais le Plan vert, c'est aussi un maillage de cheminements doux, aménagés le long de l'Eure. Piétons et cyclistes s'y promènent, paisiblement.

Le Plan vert en 20 ans, ce sont :





ALIMENTATION : MANGER LOCAL, C'EST L'IDÉAL !

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Chartres métropole est une des actions intégrées au **Plan Climat Air Énergie Territorial**. Le PAT vise à promouvoir une alimentation durable, locale et de qualité pour tous les habitants. Ce programme s'inscrit dans une démarche de développement durable et de résilience du territoire en valorisant les ressources agricoles locales et favorisant les circuits courts.

3 défis au menu

DÉFI 1 Reconnexion entre production agricole, transformation et consommation locale

- améliorer la promotion et l'accessibilité des productions locales et de qualité en restauration collective et commerciale ;
- créer des filières locales et redynamiser l'élevage ;
- préserver et développer l'emploi agricole.

DÉFI 2 Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux climatiques :

- accompagner le changement et la transition agroécologique ;
- préserver la qualité de l'eau et optimiser la répartition de la ressource en eau ;
- préserver le foncier agricole.

DÉFI 3 Éducation et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et le « bien manger »

- accompagner les citoyens vers un changement des modes de consommation alimentaire ;
- améliorer les pratiques de gestion des déchets.

⊕ À TABLE, C'CHARTRES RESTAURATION COLLECTIVE MONTRE L'EXEMPLE !

Doté d'un outil de production tout neuf et moderne situé dans le Jardin d'entreprises, le Groupement d'intérêt public **C'Chartres Restauration Collective** produit chaque jour 11 000 repas, servis dans les cantines, les structures hospitalières (dont les Hôpitaux de Chartres), les maisons de retraite...

Au menu, une cuisine goûteuse, variée, équilibrée et adaptée à chaque type de convive. Et c'est du local : la majorité des aliments sont produits dans un rayon de 100 kilomètres autour de Chartres.





CHARTRES
MÉTROPOLE

UN TERRITOIRE ÉLITE

“Un territoire solidaire renforçant les communes, efficace au quotidien dans l'exercice de ses missions, responsable et durable pour préparer l'avenir : toute cette stratégie concourt à l'attractivité de l'Agglomération. Son dynamisme économique en est notamment le marqueur fort. Cette attractivité se renforcera encore davantage avec les nouveaux équipements structurants en cours d'achèvement.” >>



CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
événements



Chartres
spectacles



***“Le Colisée et L'Illiade :
deux équipements qui font entrer
Chartres métropole dans la cour
des grands en matière d'animation
culturelle, de sport et d'évènementiel.»***

CHARTRES MÉTROPOLE ENTRE DANS UNE NOUVELLE DIMENSION !

Après l'Odyssée et l'aérodrome, la famille des grands équipements de loisirs de Chartres métropole s'agrandit avec les ouvertures en 2024 du Colisée, sa salle de spectacles culturels et sportifs, et de l'Illiade, son parc des expositions. Deux équipements qui seront gérés et exploités par C'Chartres évènements, et qui vont contribuer à renforcer encore davantage l'animation et l'attractivité de l'agglomération !

L'année 2023 a été marquée par l'avancée à vitesse grand V des chantiers de construction et d'aménagement des deux nouveaux équipements de Chartres métropole. Aussi importante que ces lieux eux-mêmes, c'est l'activité qu'ils créeront pour l'Agglomération qui est marquante. Pour le sport, ce sera un coup de boost sans précédent. Pour la culture, ce sera une rupture totale, avec la possibilité d'accueillir, au cœur du territoire, des artistes qui ne venaient pas, faute d'une salle suffisamment grande. Pour l'évènementiel, ce sera enfin l'opportunité d'accueillir des manifestations de dimension nationale, à portée d'autoroute de la région parisienne...

◆ **Le Colisée** accueillera les matchs à domicile du C'CMHB (C'Chartres métropole Handball), du C'CBM (C'Chartres Basket masculin) et du C'CBF (C'Chartres Basket féminin).

L'objectif de C'Chartres évènements est aussi de faire venir des championnats ou finales d'envergure nationale sur d'autres sports tels que les sports de combats, mais aussi de créer des tournois majeurs, en tennis par exemple.

La programmation culturelle, conçue main dans la main avec C'Chartres spectacles, proposera dès septembre 2024 des rendez-vous de qualité et une expérience artistique diversifiée. Des évènements d'entreprise et des soirées à thèmes, telles que des soirées discothèque, animeront également le Colisée.

L'Illiade, nouveau parc des expositions de Chartres métropole, accueillera dans ses espaces modulables des congrès, salons, conventions et autres manifestations. C'Chartres évènements s'emploie à attirer des évènements de dimension nationale ainsi que des évènements spécifiques à même d'attirer un public spécialisé. Un salon de l'auto multimarques, un jumping équestre et un salon sur la thématique de l'univers manga et des jeux vidéo sont des exemples de programmation possible.

Dans le secteur professionnel, des évènements inédits seront développés en interne par C'Chartres évènements sur des thématiques de niche.



Chartres métropole accorde une place importante à la formation et à l'enseignement supérieur. L'objectif est de proposer une offre de formations qualifiantes diversifiée, en lien étroit avec les entreprises locales, l'entrepreneuriat et en facilitant la vie étudiante. L'enjeu est de développer les talents et les formations pour participer au développement et à l'attractivité des entreprises locales.

En 2023, Chartres métropole a poursuivi ses efforts en ce sens, en collaborant étroitement avec différents organismes déjà présents sur le territoire, parmi lesquels :

L'IUT DE CHARTRES

Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de la plate-forme technologique, qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME/PMI du territoire, par une subvention annuelle de **92 000 € en 2023**.

Trois Bachelors Universitaires de Technologie sont dispensés au sein de l'IUT de Chartres : Génie Industriel et Maintenance (GIM), Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII), Gestion Logistique et Transport (GLT). Cela représente **297 étudiants**.

POLYTECH

Chartres métropole accompagne l'antenne Polytech (**259 000 €** de subvention en 2023). À la rentrée 2023, la formation comptait **133 élèves ingénieurs** en formation initiale et par apprentissage. La formation peut également compter sur un ancrage territorial fort grâce à la mise en place de partenariats avec des entreprises locales.



IBCBS - INTERNATIONAL BEAUTY & COSMETIC BUSINESS SCHOOL

Depuis son implantation à Chartres en 2018, Le Campus international des métiers de la beauté et du bien-être fait évoluer son offre de formations au plus près des besoins des entreprises. L'IBCBS accueille ainsi des jeunes du CAP au MBA. Les Bachelors et MBA, mention Luxe et Cosmétique sont dispensés en partenariat avec le Campus CCI. Les débouchés sont variés et les étudiantes sont amenées à travailler dans une grande diversité d'entreprises : instituts, spas, parfumeries, pharmacies, parapharmacies, mais également chez les marques, les fabricants, les distributeurs...

SUP'COSMÉTIQUE

Chartres métropole a accompagné en 2022 l'implantation de l'école. Elle dispose notamment d'un plateau technique dernière génération. Cet outil est mis à la disposition, dans un cadre pédagogique, des étudiants de Sup'Cosmétique, mais également des établissements scolaires et des laboratoires partenaires. Sup'Cosmétique prépare aux métiers de l'industrie cosmétique en alternance. Sa localisation privilégiée à Chartres renforce la proximité entre l'institut de formation supérieure et les acteurs clés du secteur cosmétique, qui peinent à recruter certains profils. En septembre 2023, deux Bachelors en alternance sur un an, conçus par des experts issus d'entreprises cosmétiques, sont proposés : le Bachelor Production Cosmétique (MPIC) et le Bachelor Qualité Cosmétique (MQIC).



LA CAPACITÉ EN DROIT

Chartres métropole en assure la gestion administrative. Le diplôme de Capacité en Droit est un diplôme national, délivré après deux ans d'études à Chartres, sous l'égide de la Faculté de Droit d'Orléans. Il permet d'acquérir une compétence juridique mais sert également de tremplin pour la poursuite d'un cursus universitaire. Qu'il soit suivi au cours d'une carrière, dans le but d'une reconversion professionnelle ou comme porte d'entrée en université pour les non bacheliers, il débouche sur de réelles opportunités professionnelles. **27 étudiants** étaient inscrits au cours de l'année 2023-2024.

LE CAMPUS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Chartres métropole entretient des relations partenariales avec le campus de la CCI afin de développer toujours au mieux une offre de formation en lien avec les besoins des entreprises locales. À la rentrée 2023, le Campus accueillait **355 étudiants** pour des formations allant du BTS au MBA.

EN CHIFFRES



70 formations diplômantes



2500 étudiants



Le
Cadr'Ent

PLACE
DES HALLES

Les ateliers
thématiques

Savoir-faire et
Artisanat
DU 2 au 5 avril
10h - 18h

**Entrez et
découvrez!**
Accès libre

Logo of the organizing institution at the bottom.



Le développement économique est la première compétence obligatoire d'une intercommunalité. L'Agglomération compte 15 000 entreprises. Par leurs impôts, elles financent directement 80 % du coût des transports publics et une bonne partie des services proposés aux habitants. Cet argent retourne également pour partie à chacune des communes à travers la Dotation de Solidarité Communautaire et les Fonds de concours.

En 2023, la direction du Développement économique de Chartres métropole a été restructurée en devenant le **pôle Développement Économique, Compétitivité, Emploi et Innovation**, constitué de deux directions.

LA DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES : LA BOÎTE À OUTILS

Située au Cadr'Ent, dans des locaux inaugurés en septembre 2023, elle est le guichet unique des acteurs économiques. Elle a pour mission de renforcer le développement endogène en accompagnant les entreprises locales dans leurs projets et besoins quotidiens : accompagnement à l'installation, recherche foncière et immobilière, mise en relation avec les partenaires, recherche de financements, développement...

Tout au long de l'année, cela se traduit concrètement par une politique volontariste en matière de **dynamisation de l'offre commerciale** : une trentaine de nouveaux commerces ont ainsi été accompagnés pour s'implanter en cœur d'agglomération (Mamie Bigoude, Jeff de Bruges, Nopal, Manga Suki...).

C'est aussi un gros travail mené au niveau des différents **parcs d'activités** pour améliorer et faciliter le quotidien des entreprises, les accompagner dans leur besoin de développement et répondre aux demandes d'implantations : développement de services (desserte en transports urbains, par exemple), aménagement de nouvelles parcelles (Pôles ouest, Jardin d'entreprises, ZA de Mignières, zone du Bréharet à Gasville-Oisème...) pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles. ►



ZOOM

NOVO NORDISK, UN PROJET XXL !

Une bonne nouvelle, et le fruit d'une stratégie à l'œuvre depuis plus de 20 ans : en décembre 2023, l'entreprise danoise Novo Nordisk, leader mondial dans le domaine de la santé et notamment du traitement du diabète, implanté à Chartres depuis plus de 60 ans, a annoncé un investissement local de plus de 2,1 milliards d'euros pour doubler sa capacité de production. Cet investissement permettra la création de 500 emplois supplémentaires.

Un accompagnement à 360° a été mis en place par les équipes de Chartres métropole pour faciliter toutes les étapes de réalisation de ce projet formidable pour le territoire.

“L’attractivité d’une agglomération ne se joue pas seulement dans les zones d’activités. Les entreprises viennent pour la qualité des services, de la culture, du sport, la beauté et l’animation du patrimoine, le cadre de vie, sans oublier la qualité des hôpitaux publics et privés, et la sécurité.►►



LA DIRECTION INNOVATION, COMPÉTITIVITÉ, STRATÉGIES : EN MODE COMPÉT'

Située au 101 – Cité de l'Innovation de Chartres métropole, elle a notamment pour vocation de **conforter la compétitivité et l'attractivité du territoire**, en valorisant et en développant Le 101, l'écosystème dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat, d'accompagner les projets et programmes économiques structurants à forts impacts sur le territoire et les filières d'excellence du territoire.

À ce titre, Chartres métropole poursuit et renforce son partenariat avec Cosmetic Valley et Polepharma, les deux filières-phares du territoire. Objectif : **conforter les sites industriels** implantés sur le territoire, être à l'écoute de leurs besoins pour permettre de

renforcer leur compétitivité, mais aussi être en veille pour de **nouvelles implantations** et notamment la question de la **réindustrialisation et du made in France**.

Côté innovation, le 101 – Cité de l'Innovation, véritable lieu totem de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du monde digital, héberge et accompagne les jeunes entreprises innovantes grâce à une équipe d'experts et de partenaires locaux, régionaux et nationaux. Au sein de l'incubateur, **21 start-up**, réparties entre les spécialités Fabrique de la Beauté et Fabrique de Territoire, ont été accompagnées pour donner vie à leurs projets. Au sein de l'Hôtel d'entreprises, étape qui suit la période d'incubation, **26 entreprises** ont pu poser les bases de leur développement.



ZOOM

TERRITOIRE D'INDUSTRIE, UN LABEL AU SERVICE DES FILIÈRES ET DES INDUSTRIES DU TERRITOIRE

Le 9 novembre 2023, Chartres métropole a été labellisée Territoire d'Industrie. À l'image du programme Action Cœur de Ville, qui vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes, le programme Territoire d'Industrie représente le volet territorial de la politique industrielle, qui donne carte blanche aux territoires les plus industriels du pays pour bâtir leur stratégie de développement industriel.

 **Territoires
d'industrie**

Chartres Métropole

Le programme « Chartres métropole Territoire d'industrie » 2023-2027 est piloté par Chartres métropole, Novo Nordisk et Cosmetic Valley.

Il repose sur 4 axes stratégiques :

- accélérer la **transition écologique et énergétique** des Territoires d'Industrie,
- faire des territoires des écosystèmes d'**innovation** ambitieux,
- lever les freins au recrutement et développer les **compétences** dans les territoires industriels,
- mobiliser un **foncier** adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

Un accompagnement à 360° a été mis en place par les équipes de Chartres métropole pour faciliter toutes les étapes de réalisation de ce projet formidable pour le territoire.



« Notre diversité d'offres contribue à faire de Chartres et son agglomération une destination incontournable. »

La destination Chartres et son agglomération séduit de plus en plus de visiteurs ! Le fruit d'une politique menée en étroite collaboration entre Chartres métropole et la société publique locale C'Chartres Tourisme.

Chaque année, C'Chartres Tourisme rivalise d'originalité pour renouveler ses visites et dynamiser son offre touristique : **visites guidées** immersives ou théâtralisées, découvertes du **patrimoine** de Chartres et des communes de l'agglomération, visites à thèmes de la **cathédrale**, descentes en canoë...

Autant de propositions variées, propres à intéresser et divertir les visiteurs de tous âges et de tous horizons.

Et si l'on y ajoute les concerts de **ChartrEstivales** et les nombreux événements culturels et animations organisés tout au long de l'année par la Ville de Chartres – avec en tête d'affiche le phénoménal **Chartres en Lumières** – toutes les conditions sont réunies pour faire de Chartres et son agglomération une destination incontournable !



CHARTRES
MÉTROPOLE



Chartres
tourisme

QUELQUES CHIFFRES 2023 QUI ATTESTENT DU DYNAMISME TOURISTIQUE



+40%

la fréquentation à l'Office
de tourisme par rapport à 2022



25 000

le nombre de nuitées
au camping au 31 août 2023
(+ 22% par rapport à 2022)



3,5

le nombre moyen
de nuitées enregistrées
au camping
(2,8 en 2021 et 3,1 en 2022)



23 000

le nombre d'entrées
à la Maison Picassiette



906 803 €

Le montant de la taxe de séjour
perçu en 2023

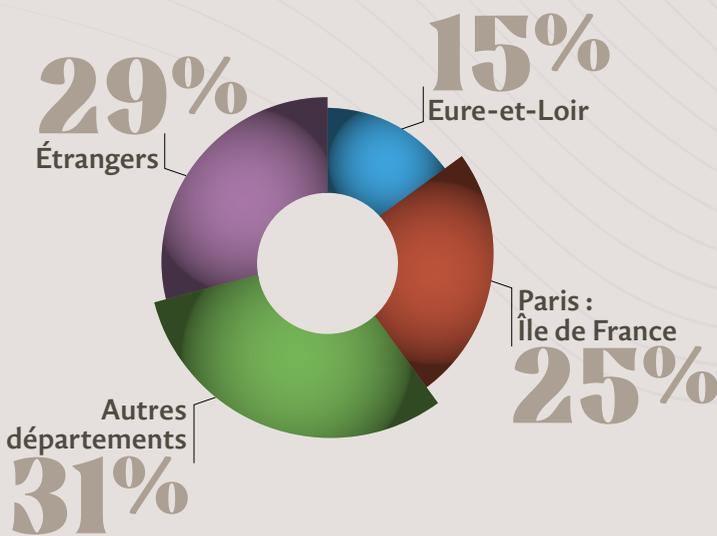


455 000*

le nombre de nuitées
tous hébergements confondus
en 2023 sur le territoire
de Chartres métropole
déclarées au 31 août.
Ce chiffre était de 314 000 en 2022.



ORIGINES DES VISITEURS À L'ACCUEIL DE C'CHARTRES TOURISME



* source : plateforme de gestion de la taxe de séjour. Ne sont pas incluses les données des opérateurs numériques (airbnb, booking, gite de France, etc.).

***“En mettant davantage en exergue
les données comptables à côté
des données budgétaires,
le CFU permet de mieux éclairer
les assemblées délibérantes
et contribue ainsi à enrichir le débat
démocratique sur les finances locales.➤➤***



MESSAGE DU VICE-PRÉSIDENT

Maintenir la priorité accordée aux investissements, assurer la stabilité des taux de notre fiscalité, financer une solidarité intercommunale accrue.

Respecter les choix budgétaires du président de Chartres métropole, validés par le Conseil communautaire, nous a demandé un effort de gestion dans un contexte marqué par l'inflation et la hausse des taux d'intérêt. Il nous fallait à la fois anticiper et gérer de façon encore plus précise, d'autant que Chartres métropole n'a bénéficié d'aucun bouclier tarifaire. Nous y sommes parvenus, comme en témoigne notre excédent de fonctionnement.

Cela nous a permis d'investir 127 millions d'euros, un montant record. Nous avons ainsi pu financer le Colisée et l'Illiade, l'amélioration de nos transports publics pour préparer l'arrivée du BHNS, et aussi l'accroissement de nos ressources en eau comme l'amélioration de son réseau de distribution et d'assainissement, etc.

Tout cela, qui vous est détaillé plus loin, nous l'avons fait à taux de fiscalité constants, pour respecter nos engagements pris en début de mandat pour la durée de celui-ci. Notre politique d'attractivité a porté ses fruits puisque le dynamisme économique des entreprises de l'Agglo a conforté les montants de nos recettes fiscales.

Dans un contexte compliqué pour les finances communales, notre bonne situation financière nous a permis de renforcer encore notre politique de solidarité, l'un des piliers fondateurs de Chartres métropole. Nous avons reversé 11 millions d'euros de Dotation de solidarité communautaire aux budgets de nos 66 communes, avec un effort particulier envers les plus petites. Nos Fonds de concours, maintenus à 2,5 millions d'euros, sont également restés à un niveau élevé pour que les communes rurales et périurbaines continuent à investir pour le mieux-être de leurs habitants.

Ces résultats ont été obtenus dans le respect de nos grands équilibres financiers, avec notamment une dette entièrement sécurisée et financée, car exclusivement à l'investissement.

Franck MASSELUS

Vice-Président délégué aux Finances
et à la Prospective

LE COMPTE EST BON !

La Communauté d'agglomération est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle unique.

L'exercice budgétaire 2023 s'est déroulé selon les étapes suivantes : débat d'orientations budgétaires (ROB le 24 novembre 2022, budget primitif le 15 décembre 2022, budget supplémentaire le 28 juin 2023, décision modificative n°2 le 23 novembre 2023 et décision modificative n° 3 le 15 décembre 2023.

Les actions menées par Chartres métropole pour l'année 2023 sont retracées à travers 12 budgets distincts :

- **le budget principal** dont le financement est assuré par la fiscalité et les dotations. Il regroupe les actions de développement économique et d'aménagement du territoire, l'environnement (plan vert et rivière), le traitement des eaux pluviales, la politique de l'habitat et du logement, la contribution au SDIS, les contributions au financement à certains budgets annexes comme par exemple le budget annexe complexe aquatique et patinoire... ;
- **le budget annexe des déchets** dont la ressource essentielle est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **le budget annexe de l'eau potable** qui est financé par la surtaxe eau potable et les redevances perçues auprès des usagers pour le service d'eau sur le territoire ;
- **le budget annexe de l'assainissement** qui est financé par la surtaxe eaux usées et les redevances ;
- **le budget annexe des transports urbains** qui est financé par le versement mobilité (VM) ;
- **le budget annexe de l'aérodrome de Chartres métropole** dont l'équilibre est assuré par des redevances, une dotation et une subvention du budget principal le cas échéant. Les équipements de l'Odyssée, mais aussi du site des Vauroux avec sa piscine sont suivis sur ce budget annexe ;
- **le budget annexe du complexe aquatique et patinoire** dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par une subvention du budget principal ;
- **le budget annexe de l'aménagement des zones d'activités**, opérations financées par la vente des terrains aménagés ;
- **le budget annexe du complexe culturel et sportif (Le Colisée)**, créé en 2012, dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal ;
- **le budget annexe de la restauration collective**, en exercice depuis le 1^{er} juillet 2012 ;
- **le budget annexe de l'archéologie**, créé au 1^{er} juillet 2018, suite au transfert de la compétence archéologie préventive et fouilles programmées (et qui bénéficie de subvention d'équilibre) ;
- **le budget annexe du parc des expositions (Le PEX-Illiade)**, créé en 2021, dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal.

LES RECETTES FISCALES

2023	Bases prévisionnelles état 1259	Bases réelles	Taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1259	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	167 775 000	167 488 292	7,50 %	12 583 125	12 561 636	12 920 123
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8 308 000	8 269 812	1,47 %	122 128	121 570	121 570
CFE	58 309 000	58 309 064	25,95 %	15 131 186	15 119 972	15 159 281
Taxe additionnelle foncière non bâti				317 637	304 693	304 693
Taxe d'habitation (LV et RS)				1 205 788	1 205 788	1 214 962
TASCOM				2 524 052	2 853 603	2 853 603
IFER				1 422 390	1 450 714	1 450 714
Taxe Consommation Finale d'Électricité				2 434 577	2 434 578	2 434 579
Taxe de séjour (y compris TA départementale)				906 803	906 803	906 803
Taxe GEMAPI				1 500 000	1 414 279	1 423 449
Prélèvement sur le produit des jeux				41 367	41 367	41 367
Sous-total (731)				38 189 052	38 415 003	38 831 144
Fraction de TVA (CVAE)				11 228 327	11 675 214	11 675 214
Fraction de TVA (TH)				19 805 079	19 358 192	19 358 192
FPIC						
Sous-total (73 hors Attribution de compensation)				31 033 406	31 033 406	31 033 406
DCRTP				650 900	650 900	650 900
Allocations compensatrices				3 671 121	3 671 121	4 252 589
Sous-total (74 - fiscalité)				4 322 021	4 322 021	4 903 489
TOTAL recettes fiscales				73 544 479	73 770 430	74 768 039
FNGIR(739221)				-1 404 376	-1 404 376	-1 404 376
TOTAL recettes fiscales « Nette »				72 140 103	72 366 054	73 363 663

Les recettes fiscales 2023 ont représenté un produit global « net » de 74,77 M€.

La fiscalité (chapitre 731 et 73 pour la fraction de TVA) est donc principalement composée :

- des taxes foncières et d'habitation (uniquement pour les logements vacants et les résidences secondaires), pour un produit de 14,56 M€. En 2023, la revalorisation des bases a été de 7,1 % pour mémoire ;
- de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des entreprises pour un produit de 15,16 M€ ;
- de la fraction de TVA pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 11,67 M€ ;
- de la fraction de TVA pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TH) pour 19,36 M€ ;
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à hauteur de 2,85 M€ ;
- de la taxe sur la gestion des eaux, des milieux aquatiques et pour la prévention des inondations (GEMAPI) pour 1,4 M€ ;
- de l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) à hauteur de 1,45 M€ ;

- de la taxe consommation finale d'électricité (TCFE), perçue par Chartres métropole au titre de l'autorité organisatrice d'électricité, pour un produit de 2,43 M€ ;
- de la taxe de séjour intercommunale (TSI), intégralement reversée à la SPL C'Chartres Tourisme (0,9 M€) pour la part revenant à Chartres métropole afin d'assurer son développement ainsi qu'au département pour la taxe additionnelle.

Il convient de souligner, dans le cadre des IFER éoliens, qu'une partie de la ressource est reversée à certaines communes du territoire afin de tenir compte de certaines évolutions antérieures de législation. Ainsi 115 592 K€ ont été reversés à Boisville-la-Saint-Père, Francourville, Allonnes et Dammarie, au titre des conventions sur les éoliennes signées avec ces communes et conformément à la délibération n° CC2023/132.

Cette même délibération a prévu une substitution de la cotisation CVAE, qui n'est plus reversée aux collectivités, par la moyenne des sommes perçues entre 2020 et 2022, conformément au dispositif de compensation prévue par l'État.

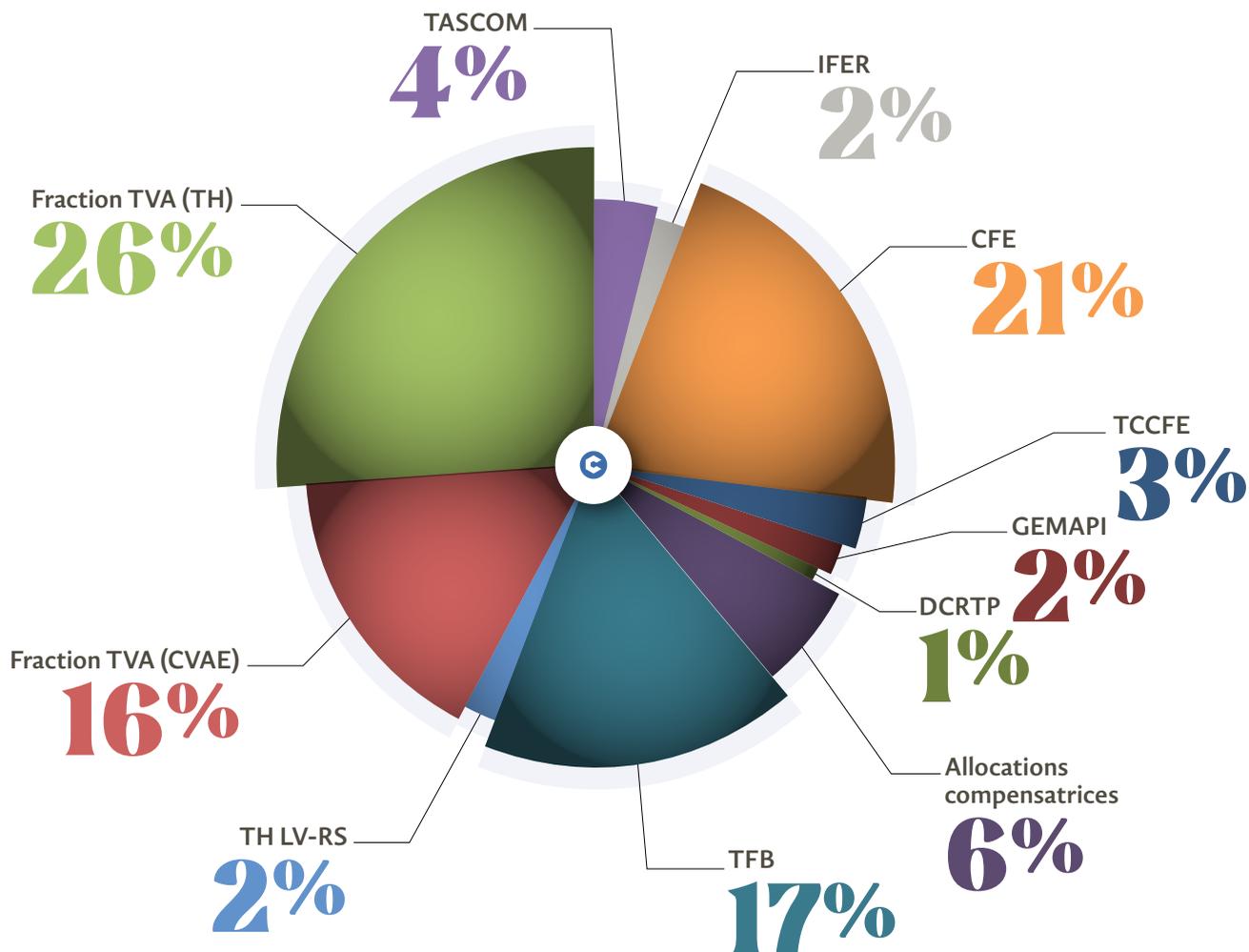
D'autres recettes viennent compléter le panier fiscal dont le montant est notifié par la Direction générale des Finances Publiques :

- La dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui correspond aux pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (651 K€).
- Les allocations compensatrices liées aux exonérations décidées par la loi sont compensées par l'État (4 253 K€). La progression du montant de ces dernières provient d'un dispositif de l'État en faveur des établissements industriels qui ont vu leurs bases fiscales divisées par deux. Cela représente 3 820 K€ de compensation de CFE pour la collectivité au titre de 2023.

- En 2023, Chartres métropole n'a pas été bénéficiaire du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

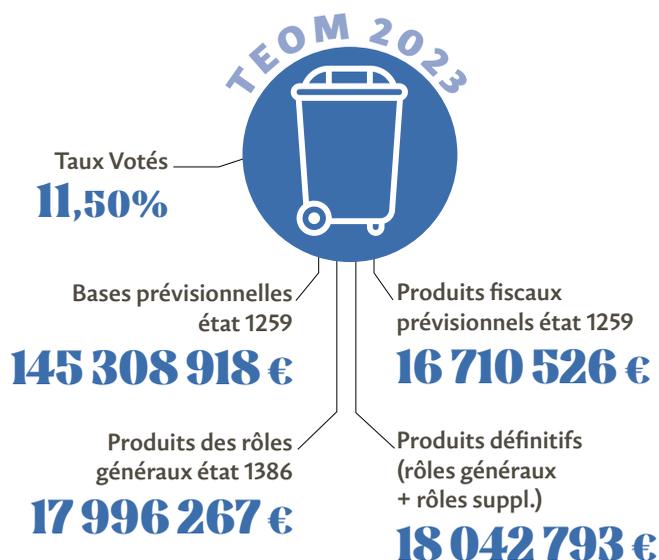
Par ailleurs, la suppression de la taxe professionnelle s'est accompagnée de la mise en place d'un dispositif de péréquation au titre duquel Chartres métropole est contributeur depuis plusieurs années : le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), dispositif garantissant le même produit fiscal avant et après la réforme de la TP. Comme les années précédentes, l'agglomération est contributrice au fonds. Pour 2023, le montant s'élève à 1 404,4 K€.

RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES EN 2023 (74,77 M€)



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – budget annexe déchets

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble. Elle est la principale ressource du budget annexe déchets et représente plus de 80,08 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).



Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,50 % en 2009 et est resté inchangé depuis (Délibération CC2023/016 du 16/03/2023).

Les bases 2023 ont pu bénéficier de la revalorisation forfaitaire de 7,1 %. Cette majoration des bases décidées par l'État a permis à cette ressource du budget annexe de progresser favorablement

En parallèle, une Redevance Spéciale (RS) est appliquée pour les gros producteurs de déchets non ménagers mais « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières ». Il s'agit essentiellement des entreprises et établissements publics faisant appel au service de collecte et traitement des déchets de la collectivité. Les redevables sont alors facturés en fonction de la quantité de déchets présentée à la collecte.

Le versement mobilité (VM) - budget annexe transports urbains

Le versement transport (VT) ou Versement Mobilité depuis 2020 (VM) est un impôt destiné au financement des transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10 000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de onze salariés.

Il existe deux zones d'application des taux sur le territoire de Chartres Métropole. Ainsi, le taux en vigueur en 2023 (Délibération CC2022-111 du 29/09/2022) était de 2 % pour les 46 communes de l'ancien périmètre de Chartres métropole et de 1,38 % pour les 20 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2018.

Sur le périmètre historique, le plafond de 2 % a d'ores et déjà été atteint, conformément aux orientations envisagées pour financer les investissements liés au futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS). La hausse sur le nouveau périmètre est de + 12 points de base afin de permettre, à terme, une harmonisation.

Au total, c'est un produit de versement mobilité de 26,2 M€ qui a été perçu en 2023 (contre 23,5 M€ en 2022).

De plus, suite à un décret n° 2020-1713 du 28 décembre 2020, l'État a mis en place, au bénéfice des Autorités Organisatrices de Mobilité, un mécanisme d'avance remboursable en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Sur la base des recettes 2017, 2018 et 2019 du budget transports, une avance de 1 441 780 € a donc été octroyée en 2020 à la collectivité afin de lisser dans le temps les pertes de recettes liées aux transports (dont le versement mobilité). En 2021, suite à l'avenant à la convention, un second versement de 961 602,23 € a été opéré, en compensation des pertes des recettes tarifaires (à hauteur de 35 %).

Ainsi, le Budget Transports devra rembourser une avance totale de 2 403 382,23 € sur les 6 prochains exercices. En 2023 le remboursement de l'avance a donc été de 267 K€.

Les dotations

La principale dotation est la dotation globale de fonctionnement (DGF 13,2 M€) composée de la dotation d'intercommunalité (3,6 M€) et de la dotation de compensation (9,6 M€).

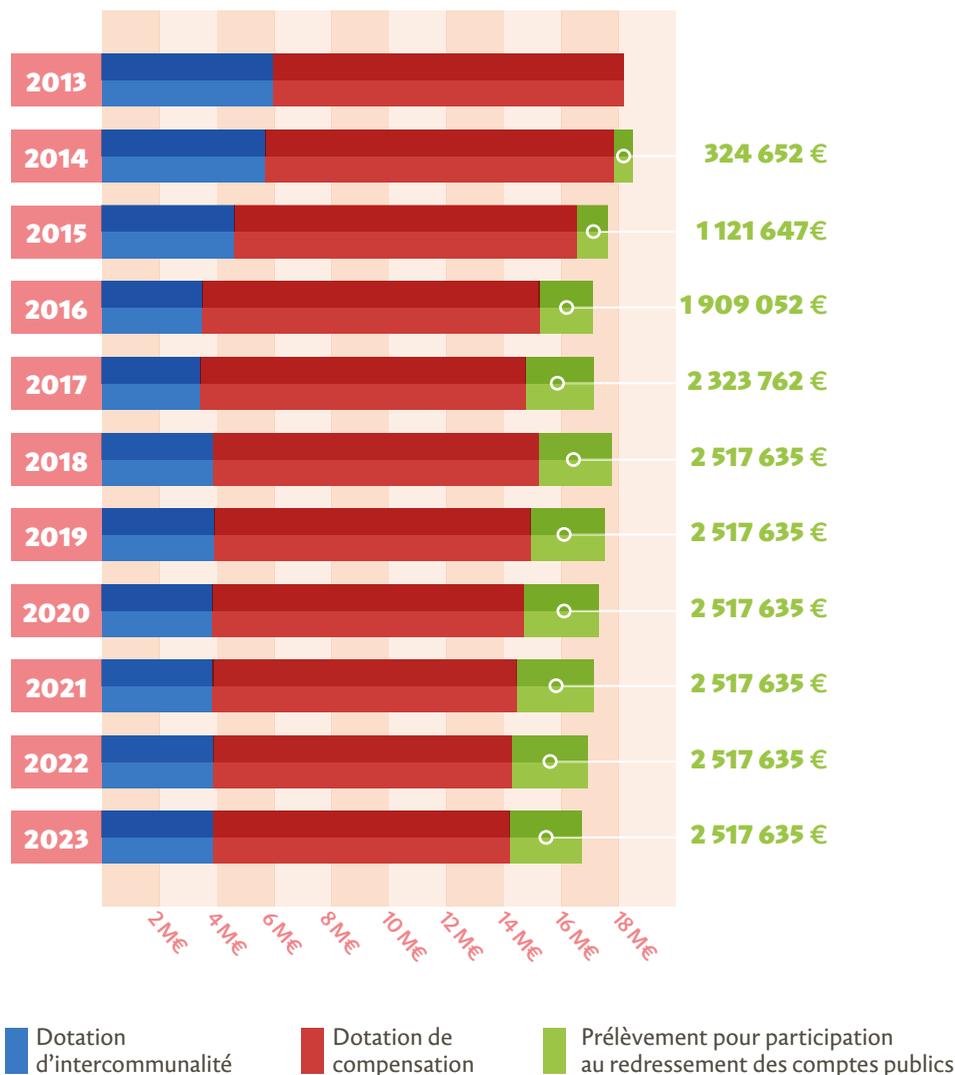
Concernant la DGF, il n'y a pas eu de ponction supplémentaire en 2023 au titre de la participation au redressement des comptes publics. Mais la perte des dernières années n'est pas compensée et demeure dans le calcul de base actuel. Ainsi au final, sur ces 10 dernières années, la perte de ressources pour Chartres métropole représente plus de 20,8 M€.

Les dotations générales de décentralisation

Pour compenser le transfert des services de l'État en charge de la gestion des aérodrômes, Chartres métropole perçoit chaque année une dotation générale décentralisée. Comme en 2022, le montant de cette dotation s'élève à 43,5 K€ sur le budget aéroport.

De même, Chartres métropole a perçu en 2023, par l'organisation des transports scolaires urbains (ACOTU), 595 K€ sur le budget transport urbain.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS



Une politique tarifaire actualisée

Conformément aux orientations du DOB concernant les tarifs, la délibération N°CC2022/171 du 15 décembre 2022 relative aux tarifs généraux 2023 des services publics, a retenu une progression de l'ordre de 10 %.

L'eau potable en 2023

La délibération n°CC2023/007 du 26 janvier 2023 a arrêté les tarifs 2023 de l'eau et l'assainissement. En ce qui concerne le prix de l'eau potable, depuis le 1^{er} janvier 2016, la société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole eau (SEMOP Cm Eau) assure l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable. Chartres métropole perçoit une part abonnement (part fixe) pour l'ensemble du territoire et une part proportionnée aux m³ consommés (part variable). Selon les tarifs 2023, l'abonnement s'élève à 59,46 € par compteur pour le secteur urbain et péri-urbain et 42,42 € par compteur dans le cas d'habitat collectif. Cm Eau perçoit par ailleurs une part proportionnelle à hauteur de 1,5061 € HT par m³ en 2023.

Il ne reste plus que 2 communes, entrées en 2018, qui sont gérées par d'autres délégataires que la SEMOP Cm Eau (Denonville et Champseru).

La redevance assainissement

La société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole Assainissement (SEMOP Cm Assainissement), assure l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2023, la surtaxe pour la protection du milieu est facturée à hauteur de 0,4852 € HT le m³ et concerne l'ensemble des communes historiques de Chartres Métropole. Sur ce territoire, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 1,5200 € HT par m³ d'assainissement collectif. Pour l'assainissement non collectif, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 0,4082 € HT et une part fixe de 35,31 € HT pour l'ensemble des communes, y compris les 20 communes entrantes.

La dotation de solidarité communautaire

Selon les dispositions du Pacte Financier et Fiscal adopté le 17 décembre 2020 (CC 2020/151), puis modifié par une délibération du 15 décembre 2022 n°CC2022/169, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est instaurée au bénéfice des communes du territoire.

Le pacte prévoit trois DSC possibles :

- Une DSC traditionnelle dont la répartition est la suivante :

L'écart de revenu par habitant	31 %
Potentiel Fiscal 3 taxes par habitant	5 %
Logements Sociaux	15 %
Enseignement supérieur	10 %
Fréquentation des gares	10 %
Tourisme	10 %
Mètres linéaires de Voirie	7 %
Apport économique	12 %

Arrêté à 9 868 124 €, par la délibération n°CC2022/169 du 15 décembre 2022, incluant une clause de sauvegarde garantissant à chaque ville de moins de 10 000 habitants la couverture de tout ou partie des pertes par rapport à la DSC de l'année précédente (et comme le prévoit le pacte ci-dessus évoqué) ; ainsi qu'une « DSC plancher » de 20 000 €, à destination des communes les plus petites.

- Une DSC « contrat de Ville » qui se répartit ainsi :

Écart du revenu par habitant commune / revenu moyen habitant agglo	40 %
Insuffisance de potentiel fiscal par habitant commune / potentiel fiscal moyen habitant agglo	40 %
Nombre d'emplacements des terrains des gens du voyage	20 %

La loi prévoyant que la mise en œuvre d'une DSC est obligatoire dans les agglomérations signataires d'un contrat de ville, une enveloppe spécifique est accordée par Chartres métropole envers les communes concernées. Pour 2023 l'enveloppe de la DSC « contrat de ville » a été adoptée à hauteur 1 000 K€.

Une DSC « exceptionnelle »

La crise de la Covid-19 entraînant de très fortes tensions sur les budgets des collectivités (en dépenses comme en recettes), l'agglomération a choisi d'activer la possibilité d'une DSC exceptionnelle (par définition limitée dans le temps), à hauteur de 500 K€ pour 2021 et 2022.

La répartition prévue par le Pacte Financier et Fiscal est la suivante :

L'écart de revenu par habitant	50 %
Potentiel Fiscal 3 taxes par habitant	50 %

En 2023, ce dispositif « exceptionnel » n'a pas été reconduit.

• Le dispositif particulier de la « BA 122 »

Par ailleurs, et conformément au vote de l'assemblée de 16 décembre 2021, et en marge de la DSC, 100 K€ sont prévus pour Chartres du fait de l'utilisation temporaire de la BA 122 pour l'accueil de grands rassemblements.

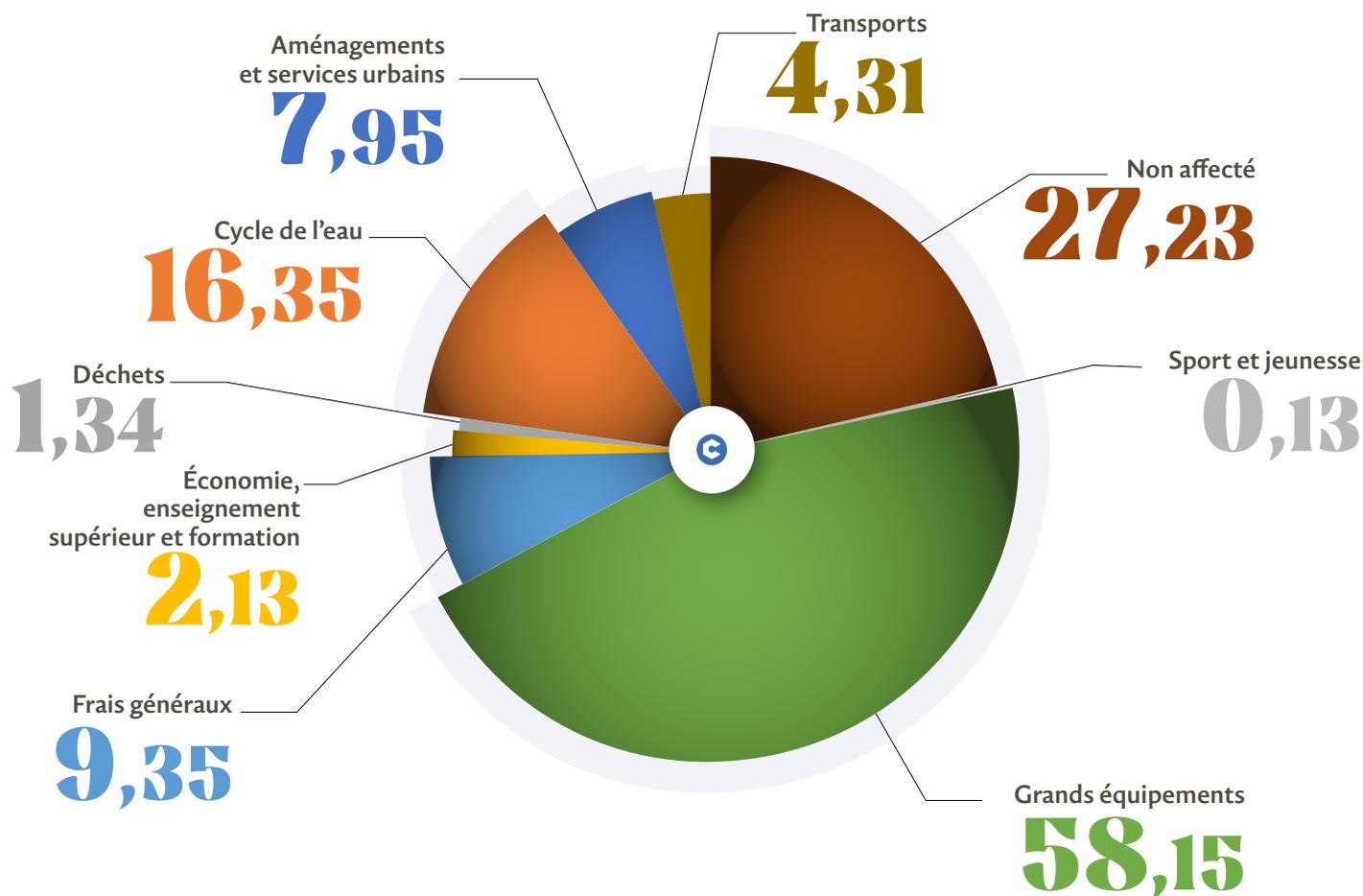
Pour rappel, au titre de 2023, par délibération du 15 décembre 2022 n°CC2022/169 deux modifications du Pacte Financier et Fiscal ont été opérées :

- une première « technique », visant à remplacer tous les calculs basés par le « potentiel fiscal 3 taxes », par la donnée « potentiel fiscal 4 taxes » ;
 - une seconde visant à accroître la solidarité de l'agglomération avec les communes les plus fragiles, en instaurant une « DSC plancher » de 20 000 €, à destination des communes les plus petites et les plus impactées par la crise actuelle en matière énergétique notamment et de hausse générale des prix.
- En 2023 Chartres métropole a donc reversé aux communes, au titre de la dotation solidarité communautaire, des attributions de compensation et du dispositif BA122 (déduction faite des AC perçues), la somme de **30,07 M€**.

Les dépenses d'équipement (Chapitre 20, 204, 21 et 23) et les dépenses relatives à des immobilisations financières représentent 127,3 M€ en 2023, pour

l'ensemble des budgets. Ces dépenses concernent toutes les compétences exercées par Chartres métropole. Elles se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2023 PAR COMPÉTENCES (EN M€)



LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Hors budget aménagement, l'encours de dette s'élève à 404 M€ au 31 décembre 2023. Pour rappel, il était de 370,6 M€ au 31 décembre 2022, soit un endettement entre les deux exercices de 33 470 K€. En incluant le budget aménagement, le stock de dette est de 404,4 M€.

Plusieurs contrats ont été réalisés (comptabilisés au chapitre 16) sur l'exercice 2023 pour un montant total de 51,65 M€ permettant de couvrir le besoin de financement des dépenses d'équipement de la collectivité.

- Ce montant est réparti entre 1 prêt « ordinaire » :
 - 10 M€ à taux variable (Livret A + 0,51 %) sur 10 ans auprès de la Caisse d'Épargne, prêt n°636 signé en 2023 ;
- 3 prêts « affectés » à des opérations particulières :
 - 19,05 M€ (n°631) avec la Banque des territoires / Caisse des dépôts et consignation ; pour les travaux sur le budget du Parc des Expositions. Cet emprunt a la particularité d'être indexé sur le livret A + 0,6 % et d'être amorti sur 50 ans. Sur cette enveloppe, 2,7 M€ ont été perçus au 1^{er} février 2024.

Il a été obtenu dans le cadre de la politique menée par l'État en termes d'infrastructures de tourisme : « Prêt Relance Tourisme »

- 17,6 M€ (n°610) avec la Banque des territoires / Caisse des dépôts et consignation ; pour les travaux liés au Complexe Culturel et Sportif. Cet emprunt est également indexé sur du livret A + 1,06 % avec un amortissement sur 40 ans. Il reste encore 2,9 M€ à percevoir au premier trimestre 2024 ;
- 5 M€ à taux fixe (1,15 %) sur 20 ans auprès du Crédit Agricole, prêt n°628 signé en 2021 affecté à l'opération du Complexe Culturel et Sportif.

Ainsi qu'une avance de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur le budget Assainissement pour un total de 66 338€.

L'emprunt en 1B est celui du complexe aquatique souscrit auprès de la Société Générale de 5 M€ à l'origine (2008). D'une structure très classique, il ne s'agit que d'une barrière simple sur indice zone Euro. Pour résumer, il se comporte comme un taux fixe à 3,60 % si l'Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 3,55 % ; sinon il se comporte comme un taux variable en Euribor 12 mois avec une marge de 0,03 %.



Chartres métropole	Stock au 1 ^{er} janvier 2023	Capital remboursé 2023	Intérêts remboursés 2023	Nouveaux Emprunts 2023	Stock au 1 ^{er} janvier 2024	Montant en %
Budget principal	104 666 395	5 426 519	3 278 880	10 000 000	109 239 876	27,01
BA eau	19 349 696	1 519 321	61 067 917	830 374		4,41
BA assainissement	53 476 739	2 984 161	1 555 246	6 633 850	558 916	12,50
BA transport	57 963 916	2 629 943	1 150 989		55 333 973	13,68
BA déchets	7 095 166	509 594	159 552		6 585 571	1,63
BA aéroport	7 092 563	486 427	100 447		6 606 137	1,63
BA complexe aquatique	43 294 644	2 440 656	1 718 948		40 853 988	10,10
BA complexe culturel	48 047 443	1 348 696	1 366 167	22 600 000	69 298 747	17,14
BA restauration	5 444 915	214 209	108 200		5 230 706	1,29
BA archéologie	2 152 954	136 536	50 954		2 016 418	0,50
BA Parc des Expositions	22 000 000	550 000	374 000	19 050 000	40 500 000	10,01
TOTAL (Hors Budget Aménagement)	370 584 432	18 246 062	10 474 063	51 716 338	404 054 707	99,91
BA aménagement	383 269	12 491	11 687		370 777	0,09
TOTAL Général	370 967 700	18 258 554	10 485 751	51 716 338	404 425 484	100

Par prêteurs :

L'encours est réparti principalement entre 5 organismes bancaires : la Caisse des Dépôts et de Consignations (24,2 %), le groupe Caisse d'Épargne (21,1 %), le groupe Crédit Agricole (17,5 %), La Banque Postale – SFIL (11,5 %), et la Société Générale (7,4 %).

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4,2 M€ contre 4,7 M€ en 2022, soit une baisse de 12,37 %.

On relève tout d'abord les charges à caractère général à hauteur de 1 041 K€ et qui comprennent :

- les charges de structure pour 690 K€,
- les charges générales pour le fonctionnement du service à 351 K€.



Administration communautaire

AEMCCM
28 342 €

Comité Œuvres
Sociales Personnel
79 621 €

Commune de Lucé
125 763 €

Commune du Coudray
342 053 €

Développement économique

Beta Machine
30 000 €

Biomis G3
4 000 €

BGE Loir et Cher
Eure et Loir
33 000 €

CMAR CVL
CMA 28
129 400 €

Conseil Départemental
d'Eure et Loir
53 333 €

Polepharma
70 000 €

Cosmetic Valley AS
120 000 €

Les Vitrines
C'Chartres
80 000 €

Initiative Eure et Loir
60 000 €

Enseignement supérieur

Université d'Orléans
221 500 €

Université d'Orléans
129 500 €

SOCIAL, LOGEMENT

CIAS Chartres Métropole
330 000 €

CCAS
1 636 €

CIDEE
8 000 €

Association les 3R
12 600 €

COATEL
1 980 €

Banque Alimentaire Eure et Loir
1 500 €

Conseil Départemental
de l'Accès au Droit
5 600 €

Ville de Chartres
100 000 €

CPTS du Pays Chartrain
1 000 €

SOLIHA Normandie Seine
97 665 €

CRIA28
1 000 €

SOLIHA AIS
Centre Val de Loire
7 500 €

Dispositif OSE
3 200 €

Service de Gestion Comptable
2 765 €

France Victimes 28
22 800 €

Reconstruire Ensemble
17 000 €

Imaginarium Life
6 000 €

Observatoire du Logement
de la Région Centre
6 000 €

Jardin Soli-Bio
2 000 €

Mission Locale
Arrondissement
de Chartres
141 347 €

La Dame à la Licorne
5 400 €

Les Lumières
de la Ville
4 000 €

La Lumière de l'Espoir
980 €

Réseaux, services urbains et environnementaux

Energie Eure & Loir
65 417 €

Moi dans 10 ans
7 500 €

Rotary Club
de Chartres
2 000 €

Rayonnement du Territoire

Aéro Club
d'Eure et Loir
80 000 €

Club
Aéromodélisme
de Chartres
3 600 €

Association
Cercle Nautique des Vauroux
5 600 €

Akwaba Rugby
6 900 €

Ligue de l'Enseignement
Fédération des Œuvres Laïques
1 500 €

ASPTT Chartres
1 440 €

La Palme
Eurélienne
800 €

C'Chartres Rugby
6 500 €

Club Sportif
Mainvilliers Football
2 500 €

C'Chartres
Baseball Softball
24 000 €

Chartres Métropole
Triathlon
12 000 €

C'Chartres Métropole
Handball
1120 000 €

Chartres Métropole
Natation
114 400 €

Chartres Métropole
Canoë
4 000 €

SPORT

TOTAL DES CA 2023

3 784 510 €

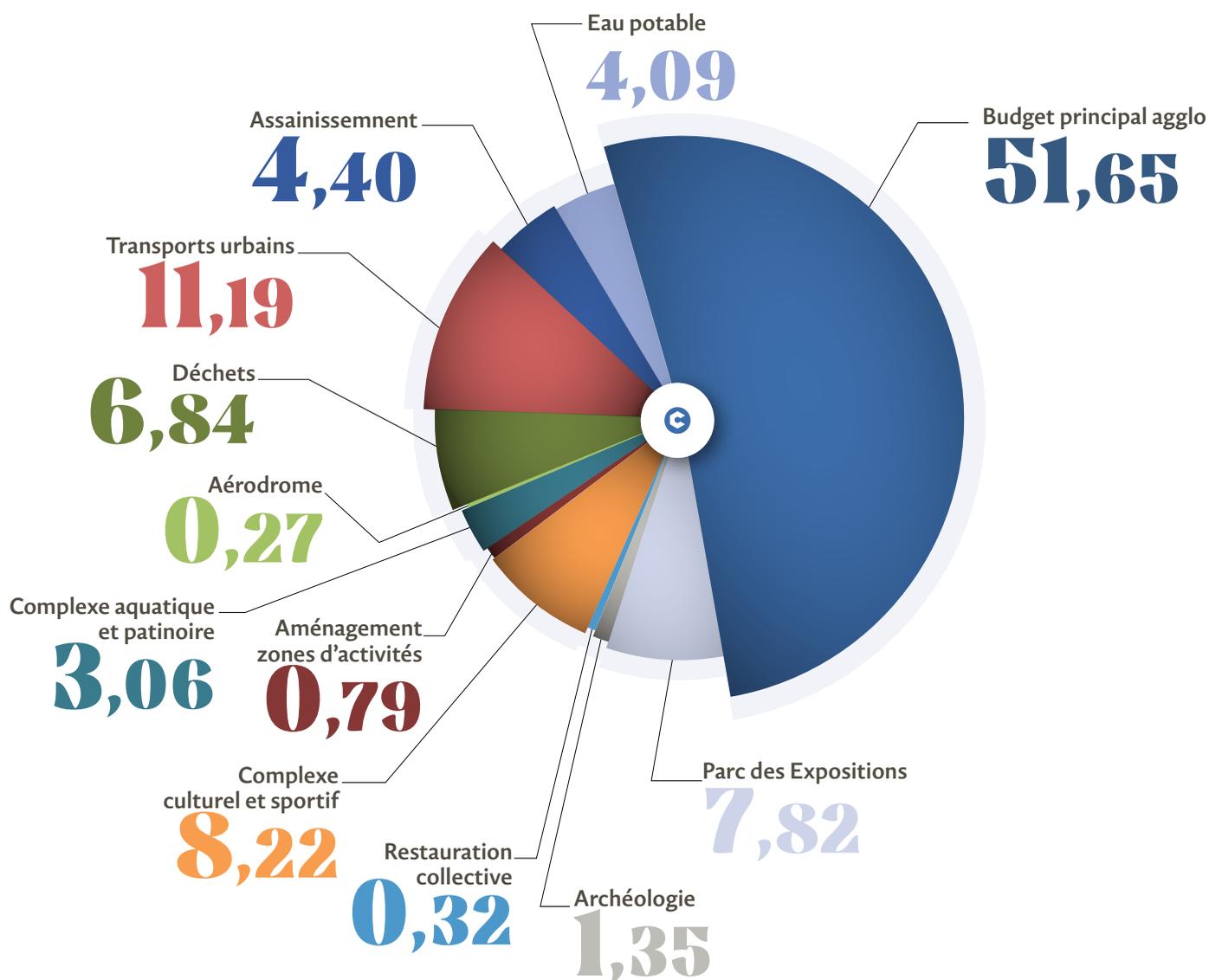
Les résultats 2023

En 2023, Chartres métropole a réalisé d'une part 380,4 M€ de recettes réparties pour 243,5 M€ en fonctionnement et 136,9 M€ en investissement, et d'autre part 348,7 M€ de dépenses comprenant 195,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 153 M€ de dépenses d'investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2023 s'élève à 31,7 M€.

Ce résultat global est constitué par un excédent de fonctionnement de 47,7 M€ et un déficit d'investissement de 16,1 M€. Après prise en compte du solde d'investissement comprenant les restes à réaliser (-2 236,1 M€), le résultat global 2023 s'élève à un excédent de 29,4 M€.

RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023 (EN M€)



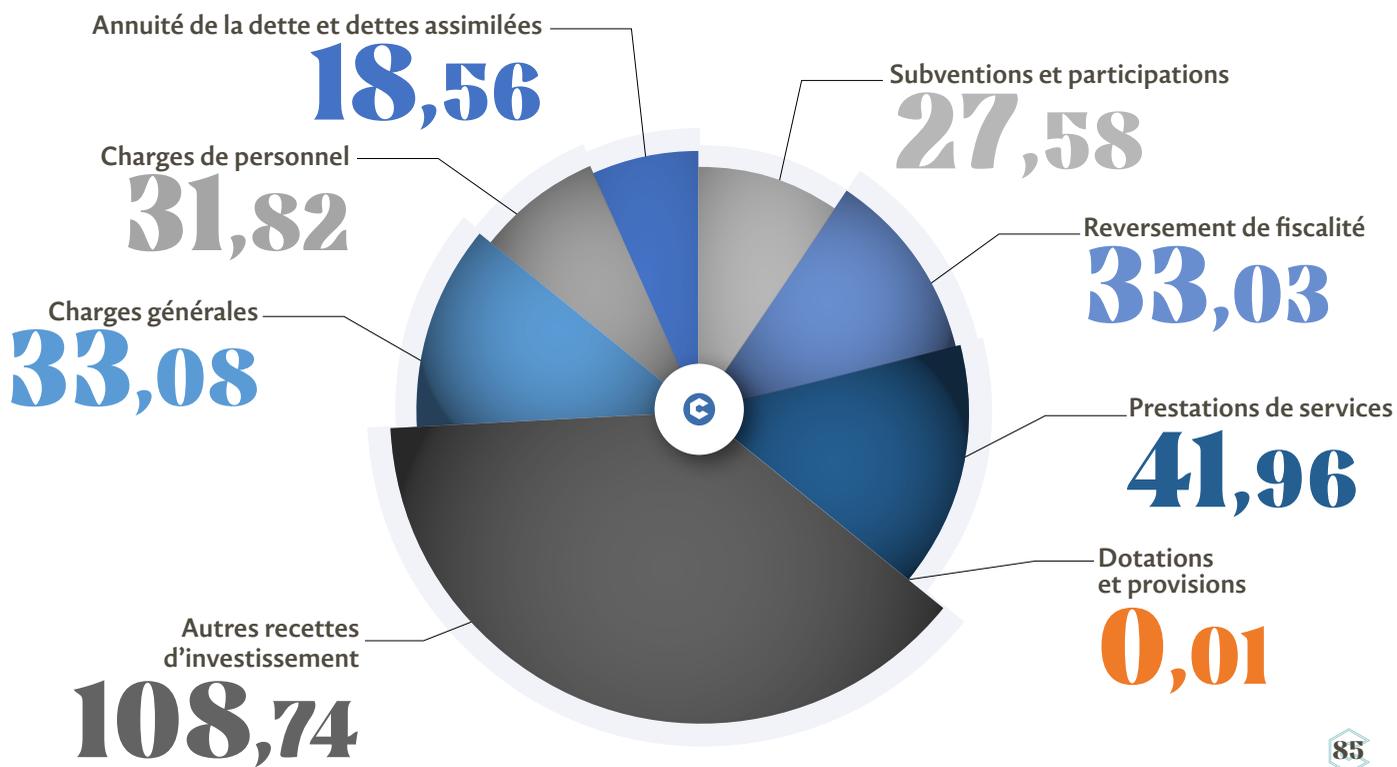
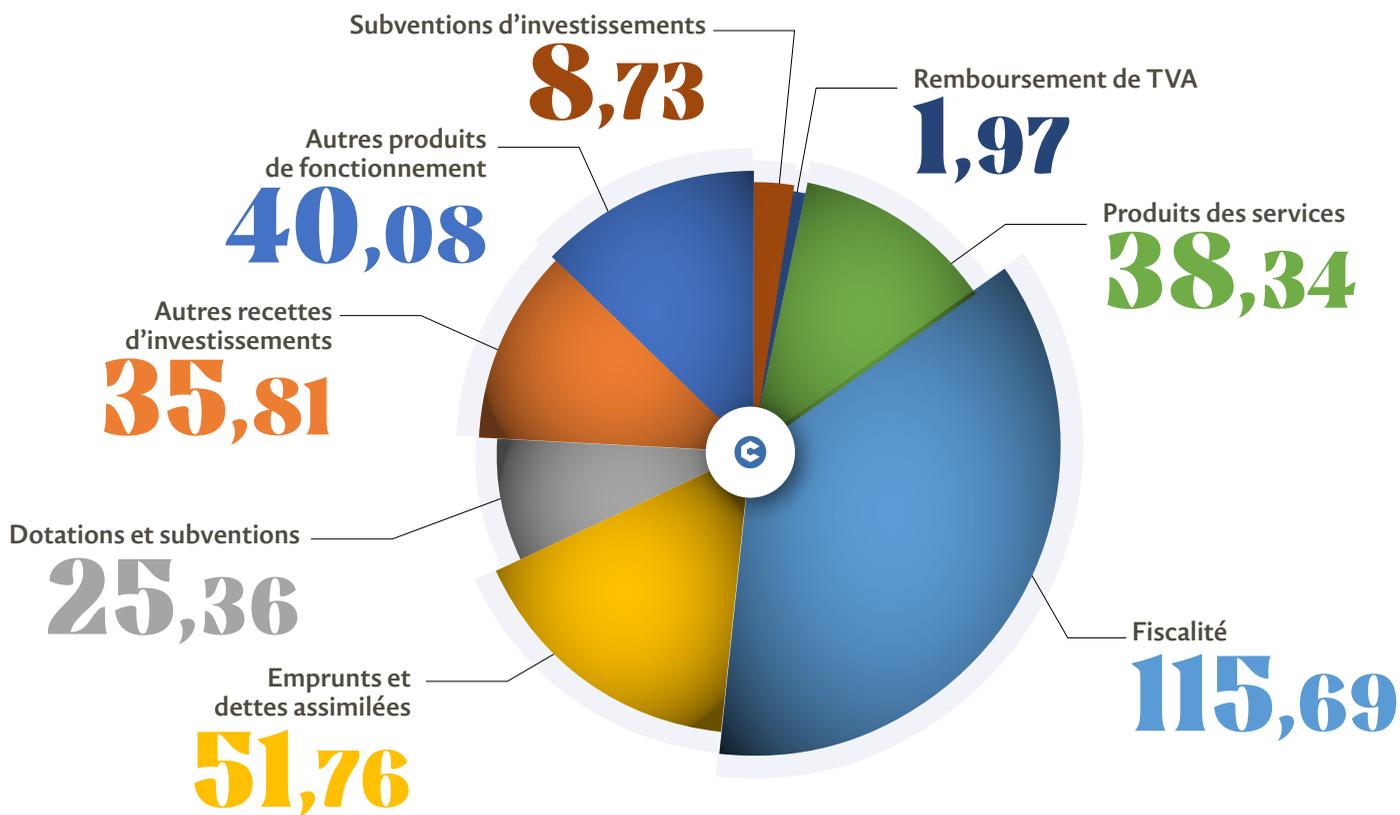
En K€	BUDGET PRINCIPAL AGGLO (01)	EAU POTABLE (02)	ASSAINISSEMENT (03)	TRANSPORTS URBAINS (04)	DÉCHETS (07)	AÉRODROME (08)	COMPLEXE AQUATIQUE ET PATINOIRE (09)	AMÉNAGEMENT ZONES D'ACTIVITÉS (10)	COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF (11)	RESTAURATION COLLECTIVE (12)	ARCHÉOLOGIE (13)	PARC DES EXPOSITIONS (14)	TOTAL
Recettes de fonctionnement	137 006,20	12 655,92	11 213,30	33 954,68	26 392,21	809,96	8 922,87	1 619,18	3 539,10	1 435,67	4 872,02	1 030,08	243 451,19
Recettes d'investissement	53 936,86	7 020,96	6 170,59	9 410,96	1 791,03	365,51	2 449,54	1 413,66	26 646,62	449,99	24,60	27 249,89	136 930,22
Total recettes	190 943,06	19 676,88	17 383,89	43 365,64	28 183,24	1 175,46	11 372,41	3 032,83	30 185,73	1 885,66	4 896,62	28 279,98	380 381,41
Dépenses de fonctionnement	122 773,20	4 162,37	6 758,97	23 061,56	23 332,77	191,87	6 503,86	1 414,03	2 099,03	717,53	4 308,86	385,23	195 709,28
Dépenses d'investissement	52 841,78	16 681,58	9 023,63	10 258,20	1 407,81	914,30	4 497,74	1 434,09	27 641,48	226,44	263,58	27 800,00	152 990,63
Total dépenses	175 614,98	20 843,94	15 782,60	33 319,76	24 740,59	1 106,17	11 001,59	2 848,12	29 740,51	943,97	4 572,45	28 185,23	348 699,91
Résultats	15 328,07	-1 167,06	1 601,29	10 045,89	3 442,66	69,30	370,81	184,71	445,22	941,69	324,17	94,75	31 681,50

RÉSULTATS ET SOLDES D'EXÉCUTION

Résultat de fonctionnement	14 233,00	8 493,56	4 454,33	10 893,12	3 059,44	618,09	2 419,01	205,14	1 440,08	718,14	563,16	644,86	741,91
Résultat d'investissement avant reports	1 095,08	-9 660,62	-2 853,04	-847,24	383,22	-548,79	-2 048,20	-20,43	-994,86	223,55	-238,99	-550,11	-16 060,41
Reports DI	3 945,32	355,97	558,33	308,15	789,77	12,05	141,64	0,00	0,00	113,26	154,78	0,00	6 379,28
Reports RI	564,98	3 361,13	111,35	28,73	77,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 143,19
Résultat d'investissement après reports	-2 285,27	-6 655,46	-3 300,02	-1 126,65	-329,55	-560,84	-2 189,84	-20,43	-994,86	110,29	-393,76	-550,11	-18 296,50
Résultat global	15 328,07	-1 167,06	1 601,29	10 045,89	3 442,66	69,30	370,81	184,71	445,22	941,69	324,17	94,75	31 681,50
Résultat global après reports	11 947,73	1 838,10	1 154,31	9 766,47	2 729,89	57,25	229,17	184,71	445,22	828,43	169,39	94,75	29 445,41

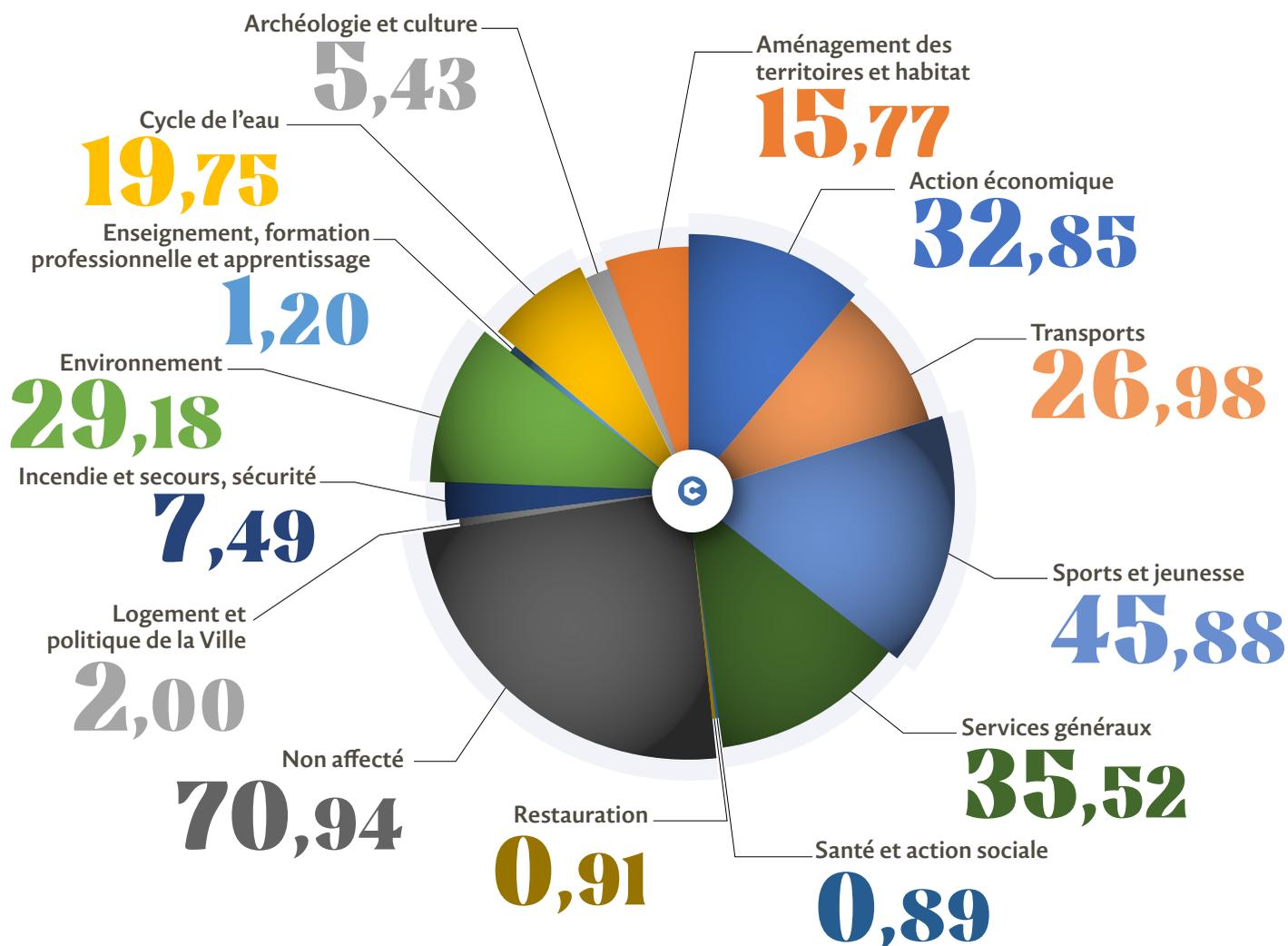
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES DÉPENSES ET DES RECETTES PAR NATURE

Les graphiques ci-après présentent les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, par nature, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes (en M€).



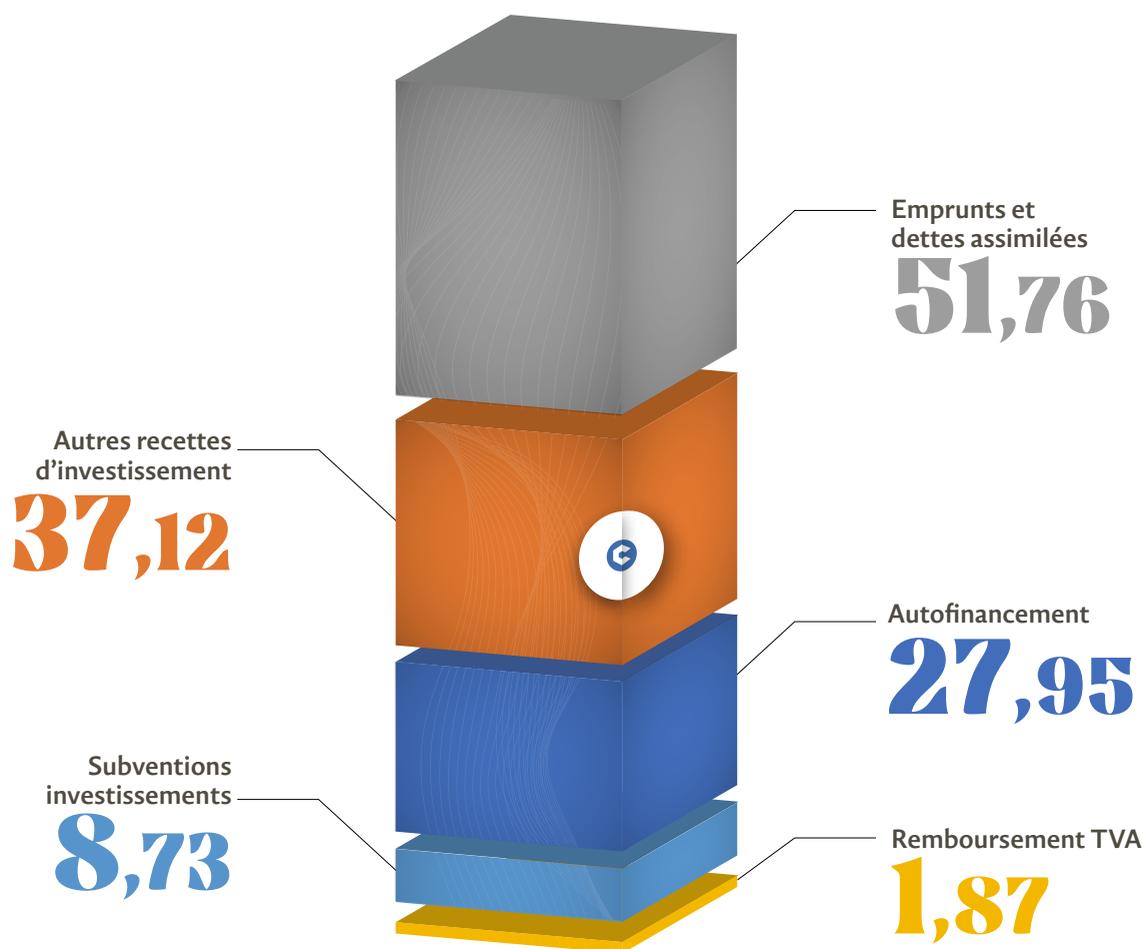
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES DÉPENSES PAR COMPÉTENCES

Le graphique ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, par compétences, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes (en M€).



PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le graphique ci-après présente les sources de financement des investissements pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes (en M€).



CHARTRES ÉCOLOGIE

Au-delà des discours, des postures et des déclarations d'intentions politiques, le budget de la collectivité et l'usage de nos impôts locaux, sont les seuls vrais témoins des politiques publiques. À Chartres et dans son agglo, fait rarissime qui peut interroger, la délégation aux finances est portée par la même personne depuis 23 ans. Entre savants montages financiers et multiplication des transactions (acquisitions, locations, garanties) avec la quinzaine de satellites de droit privé, c'est la communication menée par F. Masselus qui domine depuis tant d'années !

Toutefois, nous pouvons encore déplorer cette année deux constantes de la gestion gorgienne des affaires publiques :

- Comme tous les politiques de droite, la dépense en investissement est qualifiée de vertueuse, même quand elle est pharaonique, tandis que la réduction des dépenses de fonctionnement est un objectif constant. Nous pensons au contraire que des services du quotidien, portés par des agent.es bien rétribué.es, au titre de la santé, de la solidarité, de l'environnement, de la culture et de l'éducation, seraient un atout essentiel pour préparer l'avenir des Chartrain.es.
- Pour les équipements sensés assurer l'attractivité de notre agglomération, les dépassements de budget et les emprunts s'accumulent tandis que les attentes quotidiennes des habitant.es sont repoussées à plus tard ou traitées au rabais : l'amélioration énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics est au point mort et le bus à haut niveau de service n'arrivera qu'en 2025, sur un seul axe et avec une motorisation toujours diesel alors qu'Orléans Métropole, aux lignes plus longues, s'est équipée de bus électriques depuis 2021.

Comme lors de la campagne législative au nom du Nouveau Front Populaire, Chartres Écologie travaille déjà avec tous.tes les sympathisant.es de la gauche et de l'écologie pour un projet alternatif et une gestion locale plus participative, démocratique, solidaire, soucieuse du quotidien et de l'avenir, dans le respect de tous les vivants. Où que vous habitiez dans l'agglo, vous pouvez y participer en nous écrivant.

Brigitte Cottereau et Jean-François Bridet
(Quentin Guillemain a quitté Chartres pour raisons personnelles)
Courriel : contact@chartresecologie.fr



CHARTRES
MÉTROPOLE